

# RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LE SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET DE  
GESTION DES DÉCHETS  
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Le service public  
de vos déchets



**LE CHAMP SOLAIRE  
SITE DE LA LANDE  
DE LIBOURG  
GUIGNEN**

---

## NOTE À L'ATTENTION DES LECTEURS

Dans le domaine des déchets, il est d'usage d'utiliser de nombreux acronymes et un vocabulaire technique. Pour les non initiés, la signification de ces acronymes et la définition de certains termes est évoquée au fil des pages. Le glossaire, en dernière page de ce document, apporte également un éclairage sur le sens de ces mots.



*La publication du rapport annuel du Syndicat est une obligation. En effet, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L2224-17-1 qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être présenté respectivement à l'assemblée délibérante et aux collectivités adhérentes.*

# EDITO



Juin 2022 à Pipriac

Chaque année, la publication du rapport d'activité est un moment marquant de la vie de notre syndicat.

L'analyse des indicateurs présentés dans ce rapport permet de mesurer les effets des projets réalisés et participe à la définition de nouvelles orientations politiques que ce soit sur le plan technique ou financier.

Cette nouvelle édition retrace aussi les temps forts d'une première année de plein exercice pour la nouvelle équipe en place depuis septembre 2020. Après la période inédite de pandémie en 2020, le Smictom a pu reprendre progressivement et pleinement ses missions et les projets laissés en suspens par obligation.

Côté déchèteries, le lancement de l'accès informatisé et la refonte du règlement ont été réalisés dès le début d'année. Côté prévention des déchets, le nouveau programme pédagogique sur la réduction et le recyclage des déchets a démarré dès la rentrée 2021/2022 et a permis à de nombreux élèves de primaire d'être sensibilisés. La rénovation de la recyclerie de Bain-de-Bretagne pour continuer de promouvoir le réemploi a aussi été un projet important qui nous tenait à cœur et qui a abouti cette année.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

**Christine GARDAN**  
Présidente du Smictom des Pays de Vilaine



# SOMMAIRE

<b>FAITS MARQUANTS</b> .....	6
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b> .....	8
Fiche d'identité .....	8
Compétences .....	9
Gouvernance et fonctionnement .....	10
Synoptique général des déchets .....	12
<b>INDICATEURS TECHNIQUES</b> .....	14
Les collectes .....	14
Flux et tonnages .....	18
Composition des déchets .....	23
Traitement et valorisation .....	24
Compostage des biodéchets .....	26
Sensibilisation et prévention .....	28
<b>INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	30
Coûts de gestion des déchets .....	30
Détail des dépenses et des recettes .....	32
<b>REDEVANCE</b> .....	34
Modes de calcul et tarifs .....	34
Facturation et réclamations .....	36
<b>GLOSSAIRE</b> .....	39

## ÉNERGIE : INAUGURATION ET MISE EN SERVICE DE LA CENTRALE SOLAIRE



Après quelques mois de travaux, le champ solaire, composé de 11 100 panneaux photovoltaïques a commencé à fonctionner au printemps 2021. L'inauguration du site, qui s'est déroulée le 17 juin 2021, a été l'occasion pour Christine Gardan, présidente du Smictom et Daniel Guillotin, président de la Société à Économie Mixte, Energ'iV, de retracer l'historique de ce projet fort de sens pour l'environnement.

C'est au début de l'année 2010 que le Smictom a commencé à étudier la possibilité d'implanter un champ solaire sur l'ancien site d'enfouissement des déchets ménagers de notre territoire, dans lequel ont été englouties 175 000 tonnes d'ordures ménagères produites pendant une douzaine d'années. Ce site, situé en campagne, a été exploité jusqu'en 2002 et n'aurait jamais pu être transformé en surface agricole, encore moins en zone habitable.

Le projet qui était resté à l'étude pendant plusieurs années, a pris une tournure plus formalisée en 2015, lorsque la société Armorgreen a été sollicitée par le Smictom pour réaliser la construction et l'exploitation de la future centrale solaire. Il a fallu patienter jusqu'en février 2018 pour être lauréat de l'appel d'offre IV soumis à la Commission de Régulation des Énergies. A ce moment-là, le projet était encore porté par un groupe privé : la Générale du Solaire. En qualité de service public, le Smictom a souhaité en accroître la maîtrise par les acteurs publics locaux. C'est pourquoi, en 2019, il a contacté Energ'iV (antenne du Syndicat Des Énergies 35), afin que celle-ci prenne des parts dans la centrale photovoltaïque. Les négociations ont finalement conduit au rachat complet de la centrale par Energ'iV. Grâce à la concrétisation de ce projet, la production du parc photovoltaïque présent sur le territoire passe de 3,7 à 9,45 GWh/an. Cela correspond à une production en énergie solaire supérieure à l'ambition fixée dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial porté par le Pays de Vallons de Vilaine. Ce plan s'inscrit dans une dynamique territoriale et publique de développement des énergies renouvelables, tout en contribuant au rapprochement des sites de production d'énergie électrique vers les lieux de consommation.

Désormais, 2 300 foyers soit l'équivalent de 6 000 habitants peuvent bénéficier d'électricité renouvelable et 380 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone sont potentiellement évitées chaque année.

## SENSIBILISATION : LANCEMENT DU PROGRAMME SCOLAIRE

En général, lorsqu'il s'agit d'environnement, les enfants se sentent concernés et peuvent être d'excellents ambassadeurs du tri et de la réduction des déchets au sein de leurs foyers. Ainsi, depuis la rentrée de septembre 2021, le Smictom a lancé un nouveau programme pédagogique à destination des élèves de CE<sub>2</sub>, CM<sub>1</sub> et CM<sub>2</sub> pour les 3 ans à venir. Les interventions sont animées par le CPIE Val de Vilaine, association agréée par l'éducation nationale. Elles portent sur le tri, le recyclage, le compostage, la réduction des déchets et l'économie des ressources naturelles. En parallèle, il est également prévu de renforcer en cours d'année, les visites gratuites de sites de traitement de nos déchets avec la possibilité de découvrir le site de la lande de Libourg à Guignen avec la plateforme de compostage des biodéchets.



# RÉEMPLOI : RÉNOVATION DE LA RESSOURCERIE DE BAIN-DE-BRETAGNE

La Ressourcerie, gérée par l'association Mode d'Emplois, est abritée depuis 2007 dans un bâtiment qui est la propriété du Smictom depuis 2018. Chaque année, ce sont plus de 100 tonnes d'objets de seconde main qui sont y revendus et autant de gaspillage évité. L'association Mode d'Emplois joue également un rôle dans l'insertion sociale par l'activité économique. Une vingtaine de personnes en insertion travaillent sur cette installation.

Suite à l'acquisition de ce bâtiment, des travaux de mise aux normes, de rénovation thermique et d'aménagement intérieur ont été réalisés, afin d'améliorer les conditions d'accueil des clients et les conditions de travail du personnel de Mode d'Emplois. Les travaux ont concerné : l'isolation des murs et des combles, le changement des huisseries, l'installation d'un système de ventilation adapté le remplacement du système d'éclairage et le réaménagement intérieur.

Après plusieurs mois de travaux, « la Ressourcerie » de Bain-de-Bretagne a rouvert ses portes en juin 2021. Plus chaleureuse et mieux structurée, il est facile d'y faire de très bonnes affaires et trouver son bonheur parmi la multitude de nouveaux objets, de meubles, de matériaux de seconde-main sélectionnée avec soin par le personnel.



# DÉCHÈTERIES : C'EST PARTI POUR L'ACCÈS INFORMATISÉ

Perturbée par la crise sanitaire, la mise en œuvre du dispositif d'accès informatisé en déchèterie, initialement prévue en 2020, a été repoussée à plusieurs reprises. Depuis le lundi 8 mars 2021, la carte « pass déchets » est nécessaire pour déposer les matériaux dans les 7 déchèteries et la plateforme d'apport de végétaux.

Ce dispositif a été mis en place pour assurer une sécurité accrue des usagers et des agents du syndicat. Grâce à ce système, le nombre de voitures dans l'enceinte des déchèteries est régulé. Les dépôts sont davantage sécurisés et les risques d'accidents diminués. De plus, cela permet de limiter l'usage des déchèteries uniquement aux habitants des communes du Smictom et d'identifier systématiquement les professionnels.

Actuellement, le système reste gratuit pour les particuliers et est payant pour les professionnels.

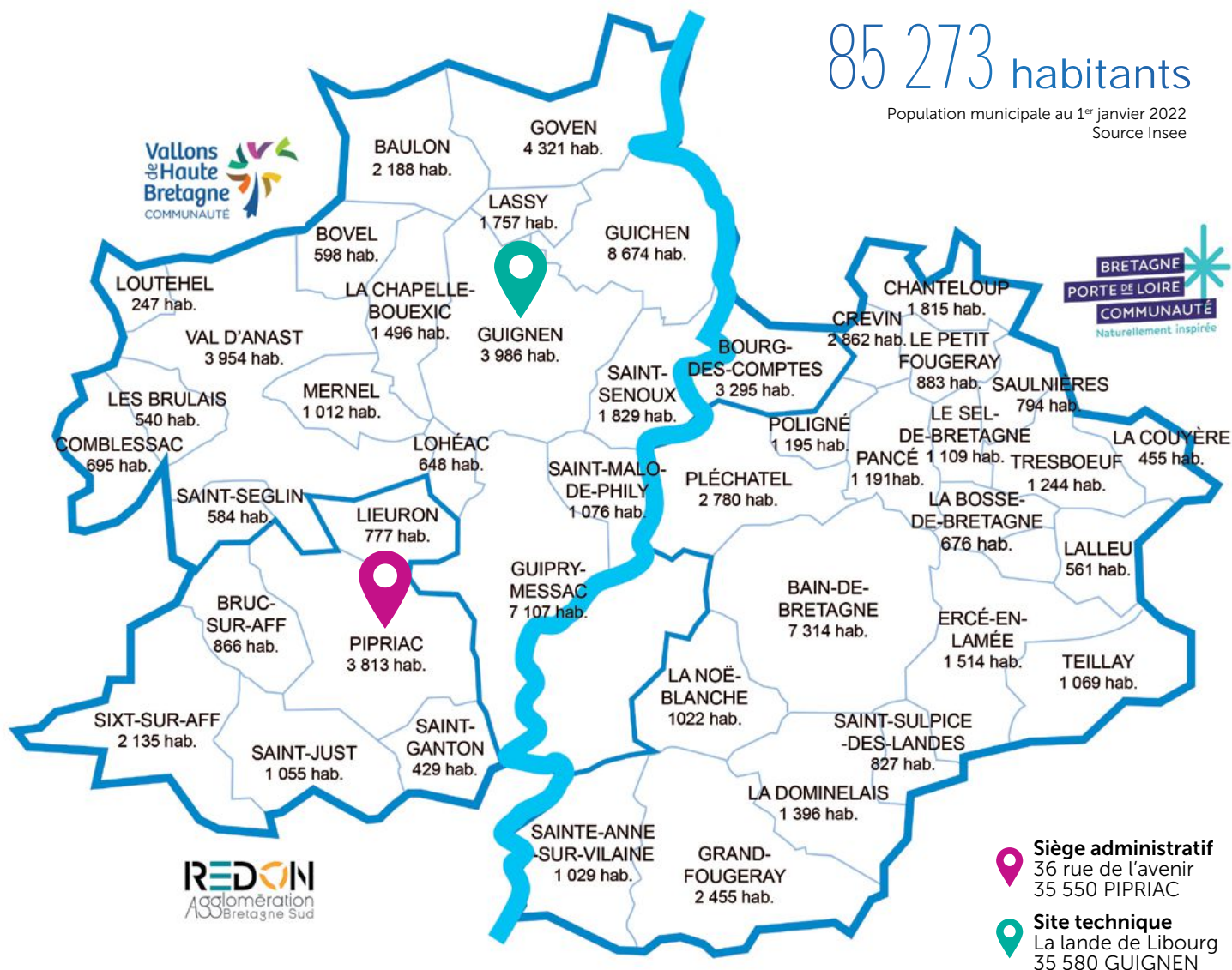


# PRESENTATION GENERALE

## FICHE D'IDENTITÉ

Le Smictom des Pays de Vilaine est un **Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** qui a été créé en 1977 pour assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de 44 communes au sud du département d'Ille-et-Vilaine. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les 3 intercommunalités adhérentes sont :

- Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) - 18 communes
- Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC) - 20 communes
- Redon Agglomération (la compétence du Smictom est assurée auprès de 6 communes sur 31).



**Statut juridique :** Syndicat Mixte

**Arrêté préfectoral :** 9 juin 1977

**Compétences :** Collecte et Traitement des Déchets Ménagers

**N° de SIRET :** 25350086200037

**Code APE :** 8412 Z

**Date de création :** 9 juin 1977

**Présidente :** Christine Gardan (depuis 2014), Éluë à la Noë-Blanche

**Équipements :** Centre d'enfouissement technique des déchets (CETD) en post-exploitation sur lequel est implanté le champ solaire, site de la lande de Libourg (quai de transfert des déchets et plateforme de compostage), 7 déchèteries et 1 plateforme d'apport de végétaux.

**Labellisations :** Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, Territoire Économe en Ressources, label Amendement Sélectionné de Qualité Attestée (ASQA) pour le compost et l'exploitation de la plateforme de compostage. Compost issu de la collecte séparée des biodéchets labélisé « Utilisable en Agriculture Biologique ».



# COMPÉTENCES

Le **Smictom des Pays de Vilaine** assure la collecte, le traitement des déchets et effectue la facturation du service auprès de l'ensemble des ménages et d'un peu plus de 1 200 entreprises. Les objectifs du Syndicat sont de tendre vers une réduction et une valorisation maximales des déchets (objectifs réglementaires) tout en préservant une qualité de service optimale.

- ✓ **La prévention** : le Smictom sensibilise les usagers du service à la réduction et au tri des déchets.
- ✓ **La collecte** : 3 types de déchets sont collectés en porte-à-porte (emballages recyclables, biodéchets, déchets résiduels). Un réseau de 200 points d'apport volontaire sont disponibles pour les papiers et le verre. 7 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire et une plateforme d'apport de végétaux sont en place.
- ✓ **Le traitement** : La plateforme de compostage des biodéchets est implantée à Guignen. Elle est gérée en régie. Pour les autres flux, les installations de traitement sont situées en majorité sur le département. Elles appartiennent au délégataire à qui le Smictom a confié le traitement via des marchés publics.
- ✓ **La facturation** : la redevance incitative est le mode de facturation du service mis en place. La redevance est la principale source de financement du syndicat. Son caractère est incitatif car la facture est plus importante en cas d'augmentation de production de déchets. Le but de ce mode de facturation est d'améliorer les performances de tri et de tendre vers une réduction des déchets.

## CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

Données Insee et logiciel redevables

**44** communes

**85 273** habitants

Évolution démographique de moins en moins soutenue depuis 4 ans : **+ 0,2 %**

Superficie : **1 128 Km<sup>2</sup>**

Territoire rural dispersé : **76** habitants / km<sup>2</sup>

### Entreprises

**4 252** professionnels établis sur le territoire dont **1 215** utilisateurs des services du Smictom

**28** parcs d'activités



**3 980**

Établissements des secteurs industriel et tertiaire

**860**

exploitations agricoles

### Typologie des ménages

**34 430** ménages

**28,9 %**  
9 942

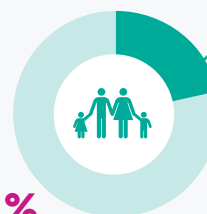


1 personne



**46,5 %**  
16 001

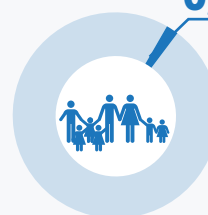
2 et 3 personnes



**16,8 %**  
5 781

4 personnes

**0,4 %**  
145



8 personnes et +



**7,4 %**  
2 561

5 à 7 personnes



**36 262** logements dont :

**88 %** de résidences principales

**4 %** de résidences secondaires

**8 %** de logements vacants

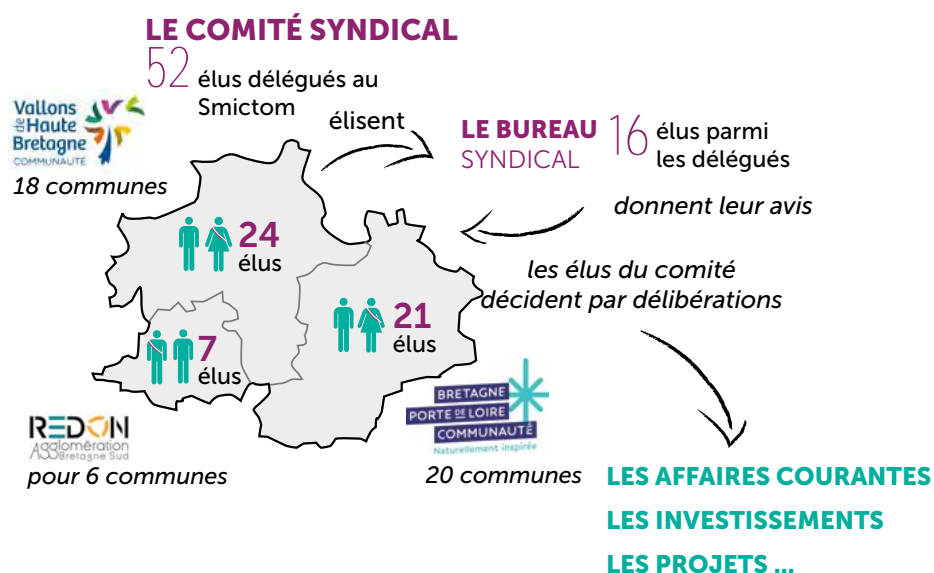
# PRESENTATION GENERALE

## GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

Le Smictom a été créé en 1977 pour mutualiser le service public de gestion des déchets produits par plus de 85 000 habitants au sud de l'Ille-et-Vilaine. C'est un syndicat mixte, dont l'assemblée délibérante appelée « comité syndical », est composée de 52 élus titulaires et de 52 élus suppléants désignés par les communautés de communes, sur proposition des conseils municipaux. Ainsi, le renouvellement des conseils municipaux et communautaires, avec les élections municipales de 2020, a entraîné le renouvellement du comité syndical.

Celui-ci fonctionne sur le même principe qu'un conseil municipal. C'est lui qui prend les décisions concernant les affaires courantes, les investissements et les projets du syndicat. Il est aidé dans ses missions par le bureau syndical qui lui donne des avis. Le comité syndical et le bureau travaillent au sein de 5 commissions thématiques :

- Suivi du site de la lande de Libourg à Guignen.
- Suivi des déchèteries et des déchets des professionnels.
- Collectes des déchets et tri des emballages.
- Budget et redevance.
- Prévention des déchets et communication.



## LES ÉLUS



**Loïc LERAY**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Vallons de Haute Bretagne Communauté



**Martine GUÉRIF**  
BPLC



**Erwan NICOLAS**  
BPLC



**Christine GARDAN**

Présidente

Bretagne Porte de Loire Communauté



**Yves THEBAULT**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bretagne Porte de Loire Communauté



**Yvon MELLET**  
BPLC



**André BRIZARD**  
BPLC



**Jean-Yves GLEMAU**  
3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Redon Agglomération



**Yvonnick PERRIN**  
Redon Agglomération



**Gérard BAUDU**  
Redon Agglomération



**Antinéa LECLERC**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Vallons de Haute Bretagne Communauté



**Joël GARCIA**  
VHBC



**Jérôme PAVOINE**  
VHBC



**Christophe VERON**  
5<sup>ème</sup> Vice-Président  
Vallons de Haute Bretagne Communauté



**Jean LEMOINE**  
VHBC

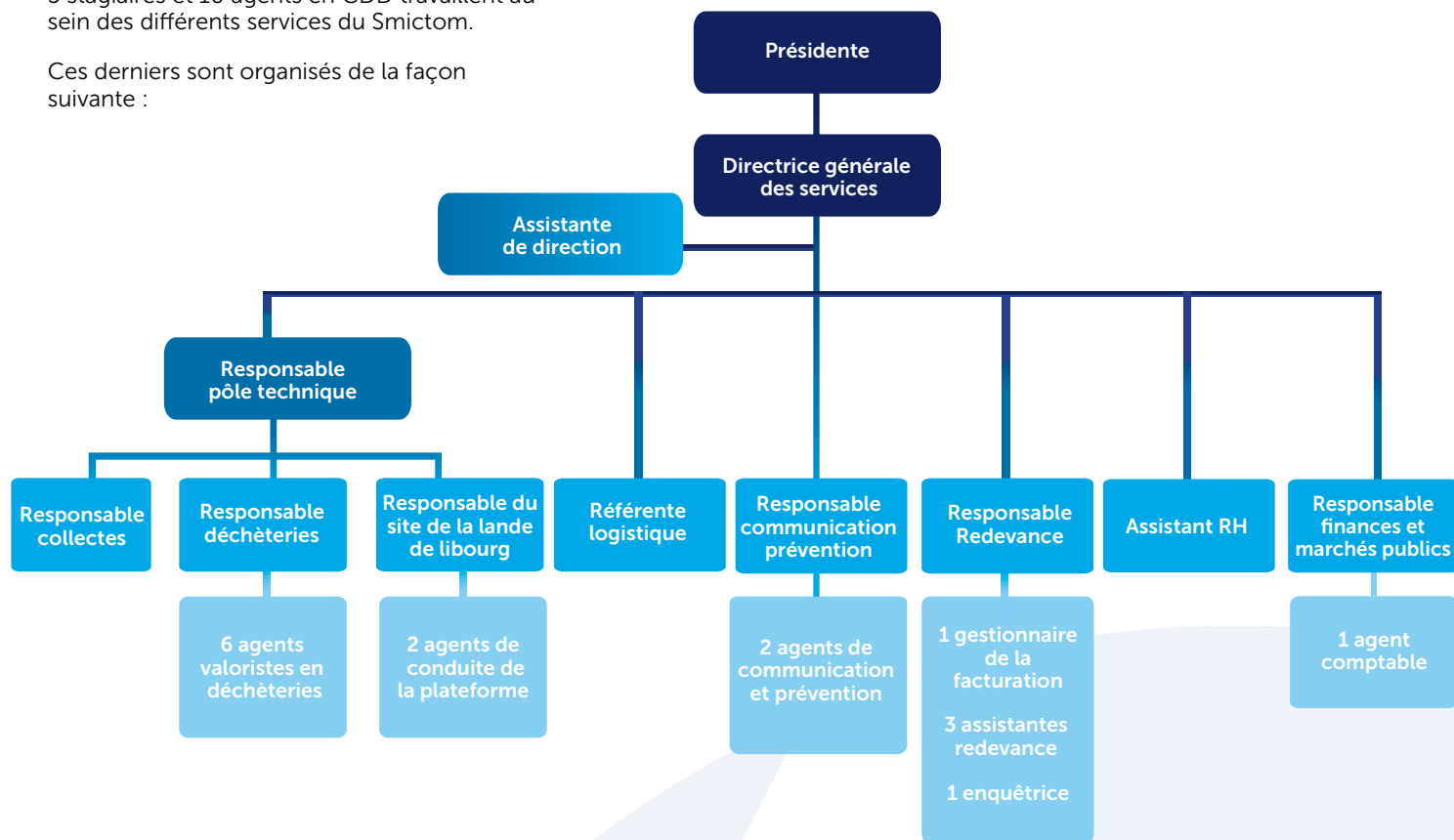


**Jacques LARRAY**  
VHBC

# LE PERSONNEL

**Au 31 décembre 2021, 21 agents** titulaires, 5 stagiaires et 10 agents en CDD travaillent au sein des différents services du Smictom.

Ces derniers sont organisés de la façon suivante :



Certains agents travaillent sur plusieurs services.

## L'EMPLOI EN LIEN AVEC LA GESTION DES DÉCHETS

Service	ETP	Évolution 2020-2021
Agents du Smictom (remplacements et renforts inclus)	26,7	
Salariés COVED en charge des collectes	37	
Salariés Mode d'Emplois et TEZEA	15,4	
Salariés VEOLIA chargés du transport des déchets	5,4	
Salariés PAPREC du centre de tri	5,9	
Salariés des prestataires en charge du traitement	2,3	
<b>TOTAL</b>	<b>92,7</b>	

LES ACTIVITÉS LIÉES À LA GESTION DES DÉCHETS GÉNÈRENT **UNE CENTAINE D'EMPLOIS** SUR LE TERRITOIRE



# SYNOPTIQUE DES SERVICES

## Ensemble des déchets pris en charge (DMA)

### Déchets collectés en porte-à-porte et en points d'apport volontaire (OMA)

19 357 t

#### DÉCHETS RÉSIDUELS



6 991 t collectées <sup>(1)</sup>



Quai de transfert à Guignen



Enfouissement  
**2 380 t <sup>(1)</sup>**

Valorisation Énergétique  
**4 586 t <sup>(1)</sup>**

#### EMBALLAGES



3 840 t collectées



Quai de transfert à Guignen



Centre de tri

Erreurs de tri  
**1 090 t**



Usines de recyclage <sup>(2)</sup>  
**2 431 t**

#### BIODÉCHETS



2 522 t collectées



Mélangés avec 6 679 t de végétaux des déchèteries



Plateforme de compostage

Refus de criblage

Enfouissement

**720 t**

4 249 t de compost



Agriculture et paysagisme  
**4 249 t**

#### VERRE



4 619 t collectées



Quai de transfert à Guignen



Usines de recyclage  
**4 619 t**

#### PAPIERS



1 385 t collectées



Usine de recyclage  
**1 385 t**

<sup>(1)</sup> Il existe une légère différence entre les tonnages collectés et les tonnages traités car il y a une perte d'humidité des déchets pendant le transfert et la tare

<sup>(2)</sup> Tonnages recyclés. La différence avec les tonnages collectés s'explique par le refus de tri et par le stockage de matériaux au centre de tri en fin d'année.

<sup>(3)</sup> Le refus provient du déclassement des bennes « déchets incinérables volumineux » et « plâtre ».

45 426 t

### Déchets apportés en déchèteries

26 069 t

#### VÉGÉTAUX

9 137 t

#### GRAVATS

5 270 t

#### ENCOMBRANTS<sup>(1)</sup>

2 322 t

#### INCINÉRABLES<sup>(1)</sup>

2 073 t

#### REFUS<sup>(3)</sup>

76 t

#### FERRAILLE

1 041 t

#### PLÂTRE

275 t

#### CARTONS

782 t

#### MOBILIER (DEA)

1 750 t

#### DÉCHETS ÉLECTRIQUES

853 t

#### BOIS

1 190 t

#### BRIQUE PLÂTRIÈRE, DÉCHETS DE CHANTIER

777 t

#### OBJETS D'OCCASION ET TEXTILES

119 t et 78 t

#### AUTRES DÉCHETS (PILES, DASRI, HUILES, DDS)

326 t

Broyage



Plateforme de  
compostage

**6 679 t**



Autres sites de  
compostage

**2 458 t**



Enfouissement  
ISDI

**5 270 t**



Valorisation  
Énergétique

**1 957 t**



Enfouissement  
ISDND

**2 514 t**



Usines de  
Recyclage

**6 668 t**



Réemploi

**197 t**

Traitements divers

**326 t**

des différents ponts à bascule sur lesquels sont pesés les déchets peut varier légèrement.

# LES COLLECTES

Les collectes en porte-à-porte et en apport volontaire sont réalisées par prestation de service. Depuis avril 2013, le titulaire du marché est la société COVED (filiale de PAPREC). Le marché a été renouvelé en 2020 pour 5 ans.

**Objectif national au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :** « Tous les biodéchets devront être triés à la source »

Le Smictom propose une solution depuis 2013



## TRANSPORT DES DÉCHETS

**8** BENNES BI-COMPARTIMENTÉES 26 T

**1** BENNE BI-COMPARTIMENTÉE 19 T

**2** CAMIONS GRUES **2** PETITES BENNES

**338 229 km**  
effectués pour la collecte en porte-à-porte

**77 287 km**  
effectués pour la collecte des points d'apport volontaire (ensemble des flux)

soit **10 fois** le tour de la terre !

**37 salariés** du collecteur

- 31 agents de collecte et conducteurs
- 3 agents de maintenance
- 1 responsable d'exploitation
- 1 chef d'équipe
- 1 assistante d'exploitation



### EMBALLAGES



Collectés une fois toutes les 2 semaines en alternance

**30 137\***

BACS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

\* Seuls les bacs pucés sont présentés.

### DÉCHETS RÉSIDUELS



**37 342**

BACS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

### BIODÉCHETS



Collectés chaque semaine

**35 704**

BACS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS



Colonnes aériennes



Abris-bois

**29** POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

**11** colonnes d'apport volontaire (dont 2 points équipés de colonnes enterrées), **10** abris en bois et **8** bacs de grande contenance sont répartis sur **13 communes**. Ces équipements sont mis en place dans les centres bourgs pour permettre aux usagers n'ayant pas la place de stocker 3 bacs à leur domicile d'évacuer leurs déchets. Ils sont également utilisés lorsque la géographie du lieu (pente, étroitesse de la voie d'accès) ne permet pas le passage de la benne pour assurer la collecte en porte à porte. Pour une facturation égalitaire à l'ensemble des usagers, les équipements du flux « déchets résiduels » sont dotés d'un accès contrôlé. Ces conteneurs sont régulièrement des lieux de dépôt sauvages. Le Smictom n'est pas responsable de ces dépôts sauvages. C'est de la compétence de la police du Maire.



## VERRE



212 COLONNES

Stable par rapport à 2020

## PAPIERS



191 COLONNES

+ 4,37 % par rapport à 2020

Les emballages en verre et les papiers sont collectés exclusivement en apport volontaire. Un réseau de plus de 200 points est en place et réparti sur tout le territoire. La collecte est effectuée avec un camion grue une à deux fois par semaine.



## MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS :

Les interventions de maintenance des divers équipements de collecte en place sur le territoire sont effectuées sur ordre de service par la société Coved. 3 agents sont dédiés à ces opérations. Ils ont à leur disposition un camion avec hayon de 20 m<sup>3</sup>.

**7 677** INTERVENTIONS COMMANDÉES

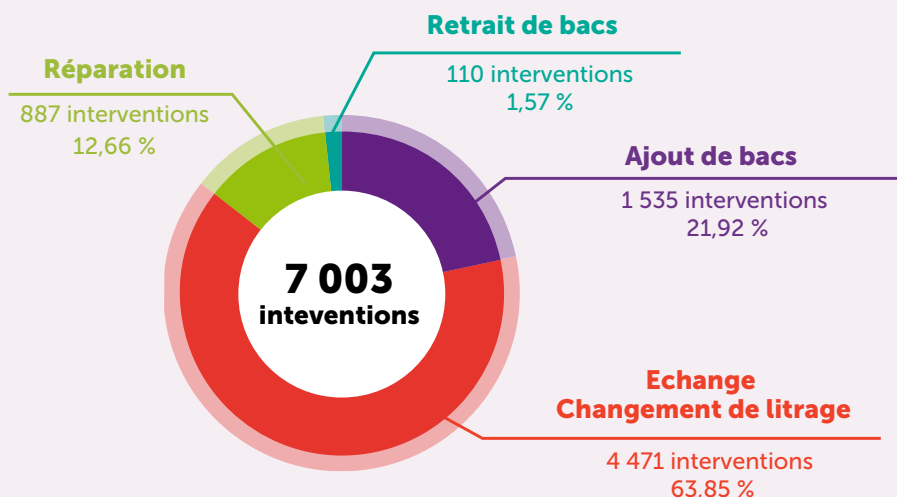
dont **674** qui n'ont pas pu aboutir soit 8 % (usager absent, bacs non accessibles...)

**7 003** INTERVENTIONS RÉALISÉES SUR LES BACS POUR :

- une dotation
- un échange
- un retrait
- une réparation

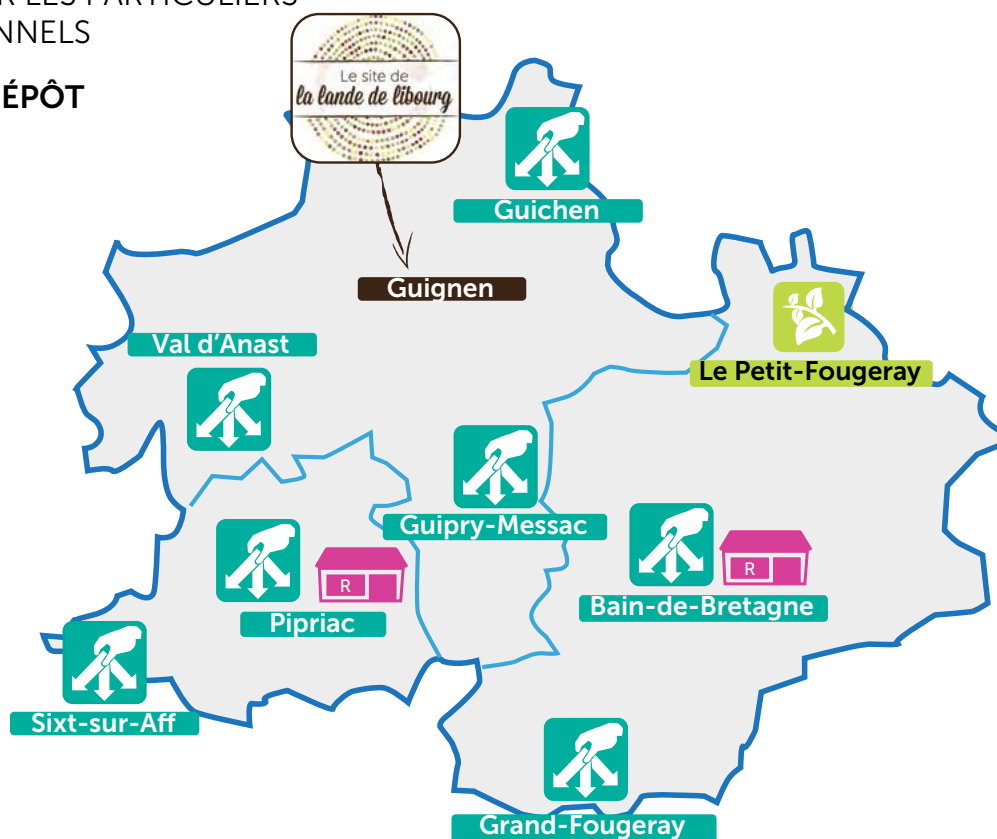
C'est **34,18 % de plus** qu'en 2020.

Lors d'une intervention, plusieurs bacs peuvent être ciblés.



# LES COLLECTES

- 7 DÉCHÈTERIES POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS
- 1 PLATE-FORME DE DÉPÔT DES VÉGÉTAUX
- 2 RECYCLERIES



## LES DÉCHÈTERIES, LA PLATE-FORME DE DÉPÔTS DE VÉGÉTAUX ET LES RECYCLERIES

L'accueil des usagers en haut des quais des 7 déchèteries et à la plateforme d'apport de végétaux est assuré en régie (la régie signifie que la gestion est assurée directement par du personnel du Smictom). Les agents valoristes des déchèteries veillent à la qualité des déchets déposés dans les bennes, orientent les usagers, assurent l'accueil et l'entretien des sites. Depuis le 8 mars 2021 les déchèteries sont accessibles avec le « Pass déchets ».

### Le réemploi ... avec la vente d'objets de seconde main dans les recycleries



2 recycleries sont implantées sur le territoire du Syndicat. L'une à Bain-de-Bretagne, gérée par l'association Mode d'Emplois depuis 2006, et l'autre à Pipriac, gérée par l'entreprise à but d'emploi TEZEA, créée en 2013. Le Smictom est propriétaire du bâtiment de la recyclerie de Bain-de-Bretagne. Les recycleries représentent un engagement fort pour développer le réemploi et l'achat d'occasion. Le Smictom a installé des caissons sur l'ensemble des déchèteries pour permettre de donner une seconde vie aux objets. Ces objets sont récupérés par les recycleries pour les vendre à bas prix.

**119 T** d'objets détournés de la benne incinérables.

### Les textiles... déposés dans les bornes « le Relais »

- Sont :
- revendus dans les magasins « Ding Fring »
  - recyclés en isolant « Métisse »
  - destinés à l'export
  - transformés en chiffons d'essuyage

**78 T** de textiles détournés des ordures ménagères.



# LE PASS DÉCHETS



Depuis le 8 mars 2021, l'accès informatisé est mis en place dans les déchèteries. Ce système permet de comptabiliser le nombre de passages réalisés par les usagers munis d'un pass déchets. A l'entrée des 7 déchèteries et de la plateforme d'apport de végétaux du Petit-Fougeray, des bornes pour « badger » les Pass, ainsi que des barrières à levée automatique ont été installées.

La mise en place de ce nouveau dispositif permet de mieux identifier les professionnels, de réserver l'entrée aux habitants du territoire et de réguler le flux des voitures dans l'enceinte de la déchèterie. En 2021, les usagers pouvaient utiliser 24 passages à la déchèterie pour déposer leurs déchets.

Le dispositif peut permettre, si les élus le décident, de réduire le nombre de passages annuels autorisés afin d'inciter les usagers à réduire leurs déchets ou regrouper leurs apports et venir moins souvent.

## LE SITE DE LA LANDE DE LIBOURG À GUIGNEN

Le site de la lande de Libourg, situé à Guignen, est composé de 4 zones bien définies :

○ 3 zones sont exploitées en régie :

- **la plateforme de compostage** où sont acheminés les biodéchets collectés en porte-à-porte et une partie des végétaux issus des déchèteries. Ces déchets sont mélangés ensemble dans la proportion nécessaire à la fabrication de compost utilisable en agriculture biologique.

- **le quai de transfert : chaque jour les différents flux** (déchets résiduels, emballages et verre) arrivent sur ce quai puis sont transportés dans des camions semi-remorques vers leurs exutoires respectifs.

- **l'ancien centre d'enfouissement des déchets**, surveillé en post exploitation depuis sa fermeture en 2002. Cette zone s'étend sur 7,9 hectares de terrain. Le bureau d'étude AXE accompagne le Smictom dans cette mission. Un champ solaire a vu le jour le jour sur ce site en 2020.

○ 1 zone dédiée au prestataire de collecte :

**la zone d'exploitation du prestataire de collecte** COVED - PAPREC où sont stockés les camions bennes et les équipements de collecte (les bacs, les colonnes d'apport volontaire...).



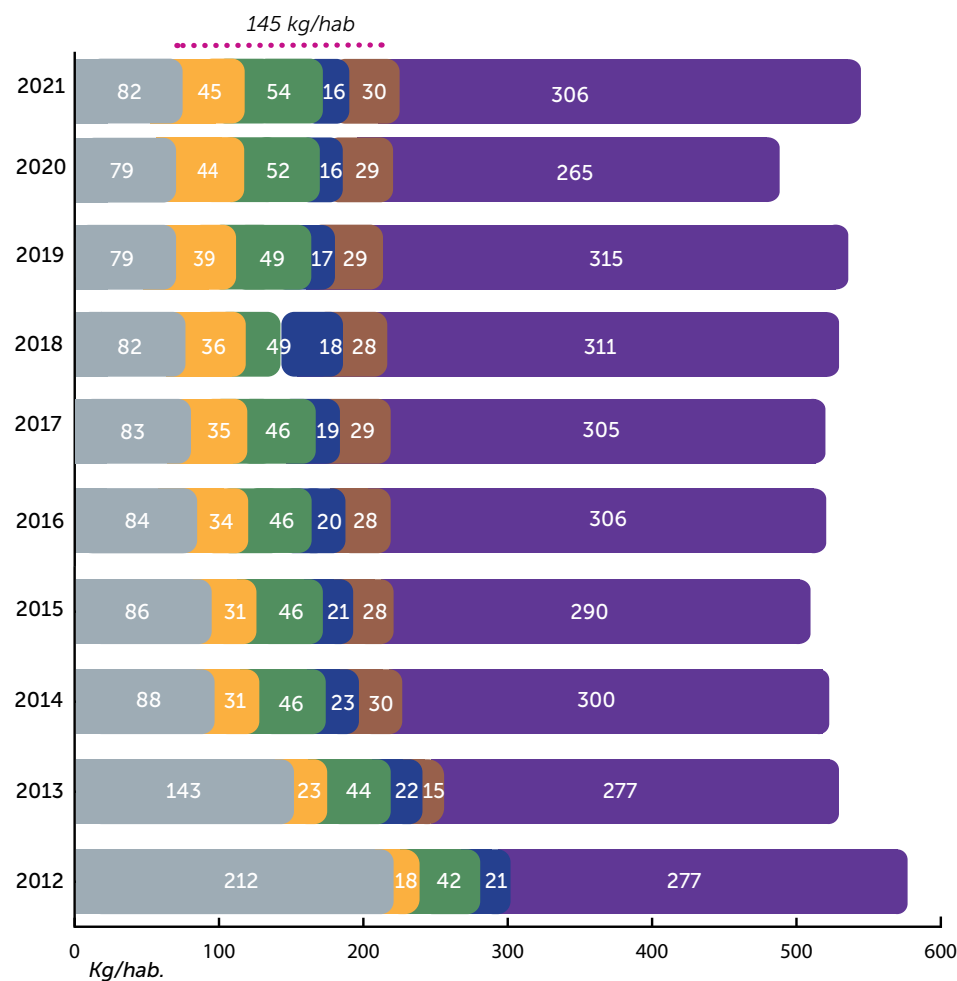
# FLUX ET TONNAGES

## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

45 426 T

C'EST LA QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉE EN 2021.

Ceci représente **533 kg de déchets par habitant**.



### Objectif réglementaire 2010 - 2020 :

« Priorité à la réduction des déchets ».

- 10 % de déchets en 10 ans.

Au Smictom : - 4,34 % en 10 ans.



(507 kg/hab en 2010)

**Nouvelle étape avec la loi anti-gaspillage (loi AGEC) : réussir à réduire de 15 % les déchets ménagers d'ici 2030 !**

Évolution des OMA\*    Évolution des DMA\*

Année	Total	Évolution des OMA*	Évolution des DMA*
2021	533	+3,2 %	+9,9 %
2020	485	+3,3 %	-8,14 %
2019	528	0 %	+0,8 %
2018	524	-0,5 %	+1,3 %
2017	517	0 %	-0,2 %
2016	518	0 %	+3,1 %
2015	502	-2,7 %	-3 %
2014	518	-11,7 %	-1,1 %
2013	524	-15,5 %	-8,1 %
2012	570	-2,1 %	+8,7 %

+ 0,95 %

\*Évolution par rapport à l'année précédente.

Les DMA correspondent à l'ensemble des déchets ménagers pris en charge.

Les OMA correspondent aux déchets pris en charge hors déchets déposés en déchèterie.

OMA = DMA - déchèteries.

■ Déchets résiduels    ■ Papiers  
 ■ Emballages    ■ Biodéchets  
 ■ Verre    ■ Déchets des déchèteries

Les effets des différents projets mis en place au fil des années sont bien illustrés sur le graphique ci-dessus.

Tout d'abord, les impacts de la refonte globale du dispositif de gestion des déchets en 2013, avec la mise en place de la collecte des biodéchets et de la redevance incitative. On voit apparaître le flux biodéchets qui se stabilise autour de 29 kg/hab/an, et on voit baisser au fil des années les quantités d'ordures ménagères, pour une meilleure valorisation de nos déchets (augmentation des quantités d'emballages et de verre).

Ensuite, on constate les conséquences de la mise en place de l'extension des consignes de tri avec l'augmentation plus importante des quantités d'emballages triées dès juin 2019.

Alors que les déchets collectés en porte-à-porte et en points d'apport volontaire sont contenus, les déchets apportés en déchèterie augmentent sans cesse, exception faite de l'année 2020, si particulière en raison des travaux et du confinement qui ont induit la fermeture pour quelques mois de toutes les déchèteries. Même s'il est prématuré de faire un lien de cause à effets, on constate une baisse des quantités de déchets apportés en déchèteries par rapport à l'année 2019 (baisse des apports de végétaux essentiellement), ce qui n'était pas arrivé depuis 2017. Il est possible que la mise en place de l'accès informatisé en déchèterie soit l'une des raisons.

## TONNAGES COLLECTÉS EN 2021

### DÉCHETS RÉSIDUELS



6 991 T

Collectées en 2021



+ 3,51 %  
par rapport à 2020

### EMBALLAGES



3 840 T

Collectées en 2021



+ 1,51 %  
par rapport à 2020

### BIODÉCHETS



2 522 T

Collectées en 2021



+ 3,15 %  
par rapport à 2020

### VERRE



4 619 T

Collectées en 2021



+ 3,73 %  
par rapport à 2020

### PAPIERS



1 385 T

Collectées en 2021



+ 0,44 %  
par rapport à 2020

### DÉCHÈTERIES



26 069 T

Collectées en 2021



+ 15,59 %  
par rapport à 2020

## COMPARATIF DES PERFORMANCES DE COLLECTE DES RECYCLABLES ET DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES...



Smictom des Pays de Vilaine  
(données 2021)



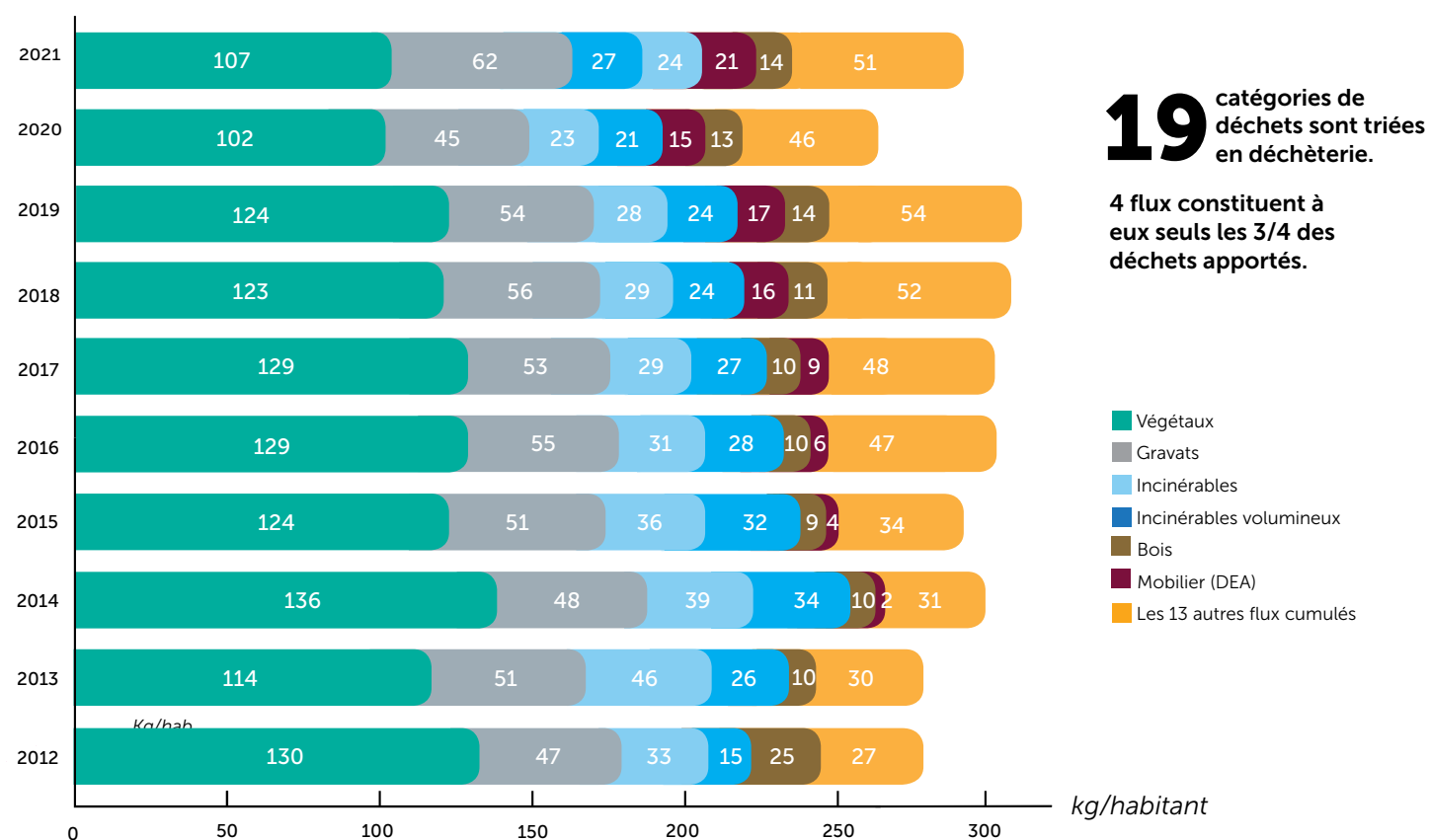
Bretagne  
(données CITEO et ADEME 2019)



France  
(données CITEO 2019)

# FLUX ET TONNAGES

## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE PAR HABITANT



Chaque déchèterie assure aux habitants la possibilité d'évacuer leurs déchets spéciaux, encombrants et dangereux. Les végétaux représentent de loin le premier gisement pris en charge par le Smictom. 4 flux (végétaux, gravats, déchets incinérables et déchets volumineux) constituent à eux seuls les 3/4 des déchets apportés. Les incinérables correspondent aux déchets non recyclables en mélange, par exemple divers objets en plastique, des chutes de matériaux, de la laine de verre usagée... Les quantités de déchets apportées en déchèterie baissent de façon importante en 2020 en raison de la fermeture des déchèteries :

- pour assurer les travaux liés à la mise aux normes et à l'installation du dispositif informatisé des accès
- à cause du 1<sup>er</sup> confinement du printemps, pendant plusieurs mois.

Les apports repartent donc inévitablement à la hausse en 2021, mais en comparaison avec les quantités apportées en 2019, la tendance est à la baisse, car les usagers ont apporté moins de végétaux qu'en 2019.

## FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

# 168 064

passages en déchèterie réalisés en 2021

*Cela correspond à plus de 3200 passages par semaine, dans les 8 sites.*



L'accès informatisé permet de comptabiliser le nombre de passages effectués par type d'usagers.



Particuliers

**163 803**  
passages



Professionnels

**3 458**  
passages  
(dont 15 hors territoire)



Etablissements publics

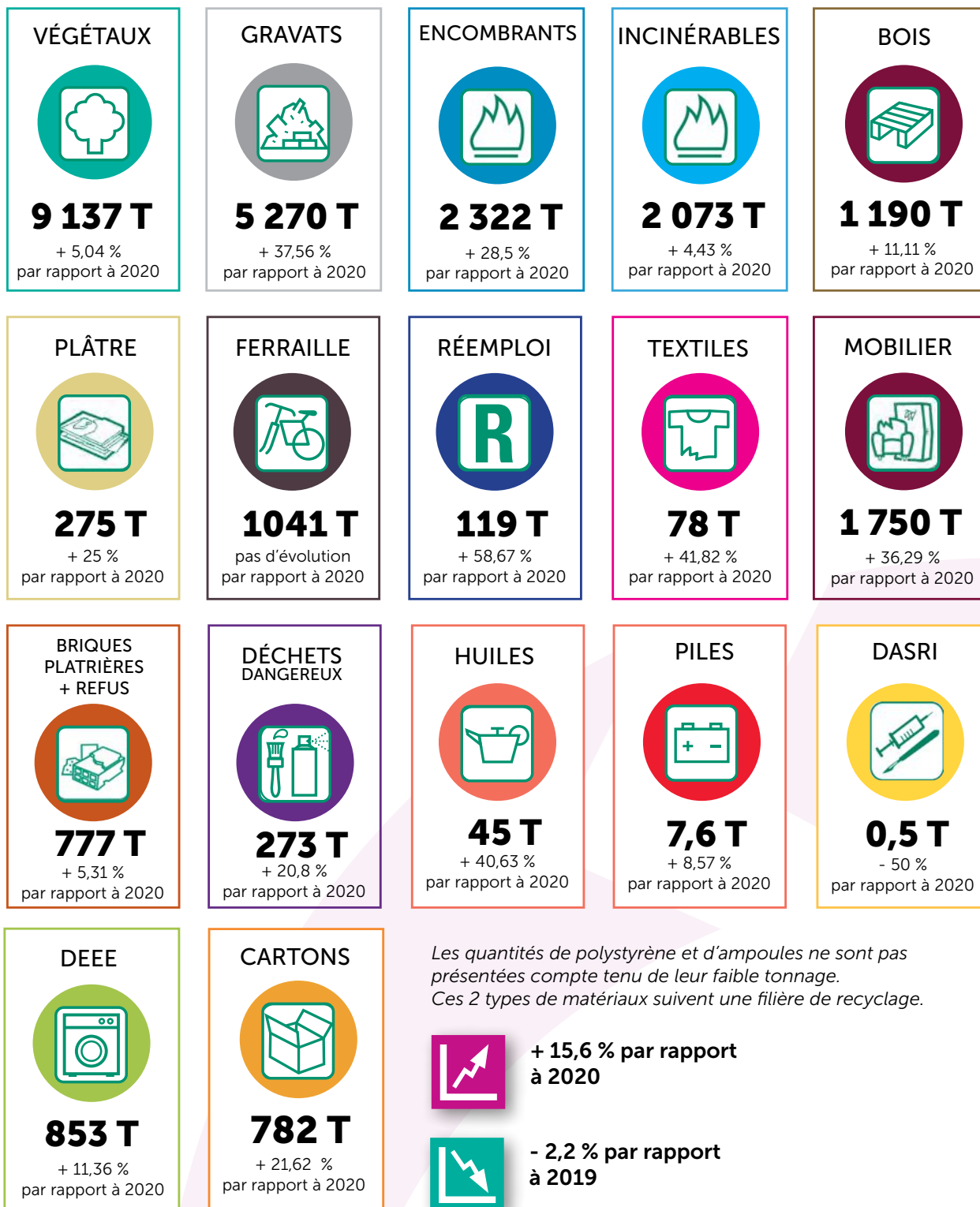
**763**  
passages



Associations

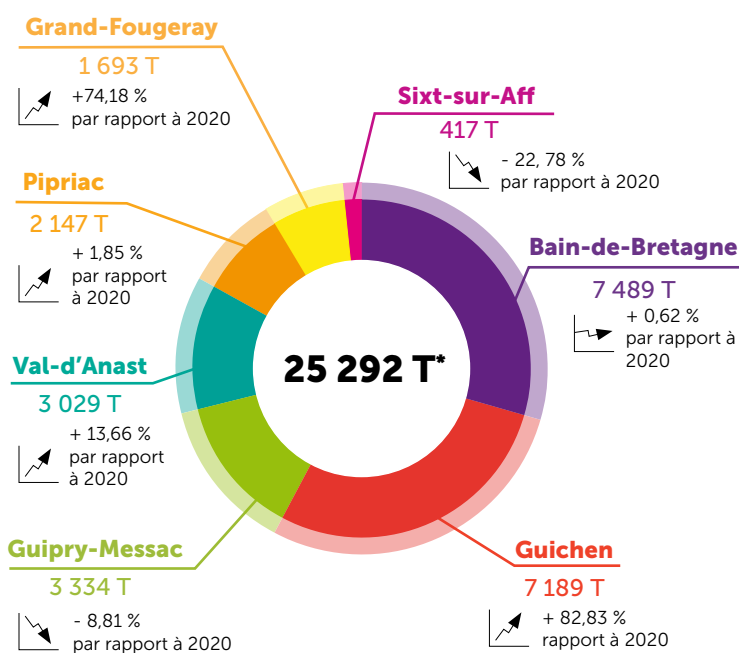
**40**  
passages

26 069 T C'EST LA QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS APPORTÉE EN DÉCHÈTERIES ET PLATEFORMES VÉGÉTAUX EN 2021.



Plus de 26 000 tonnes de déchets ont été apportés en déchèterie en 2021. Les apports de végétaux restent maîtrisés par rapport aux années précédentes, même par rapport à 2020, année exceptionnelle en raison de la fermeture temporaire des déchèteries (pandémie et travaux). Les tonnages des autres catégories de déchets repartent tous à la hausse, à l'exception des DASRI, mais ceux-ci représentent des tonnages très faibles.

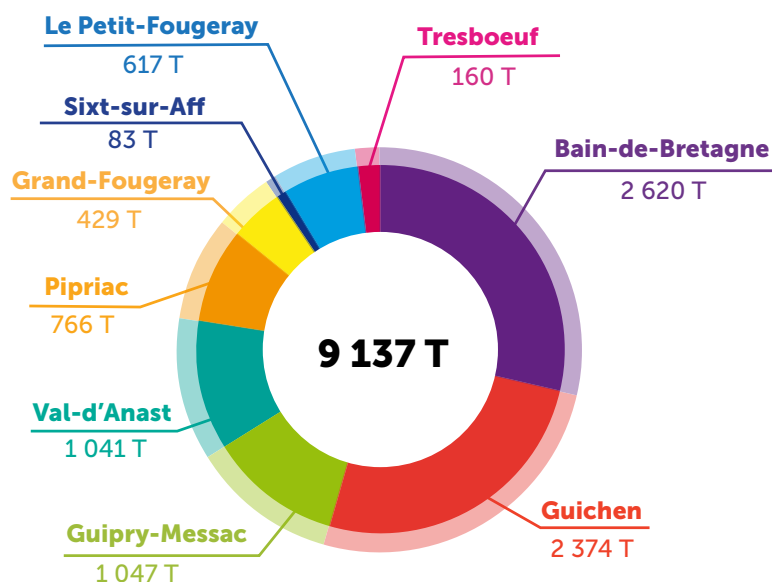
## TONNAGES PAR DÉCHÈTERIE



\* Le chiffre présenté indique les tonnages apportés en déchèterie, sans les tonnages de végétaux des plateformes de Tresbœuf et du Petit-Fougeray.

## TONNAGES DE VÉGÉTAUX

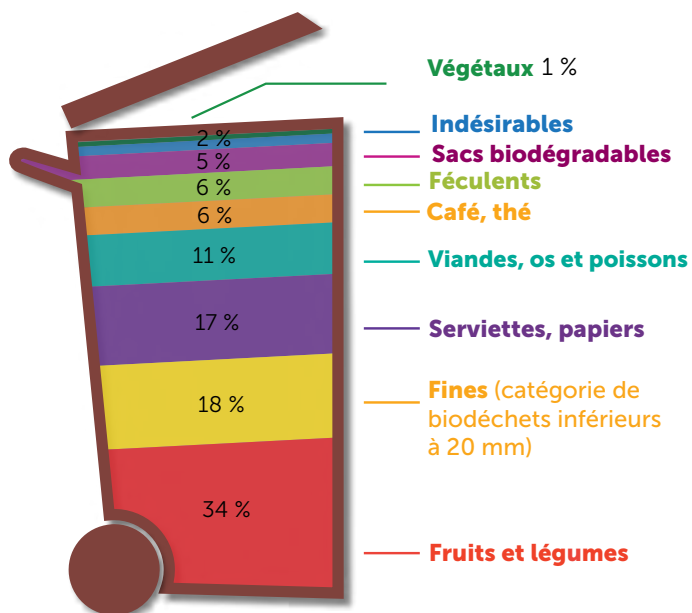
Les végétaux représentent le plus gros gisement de matière prise en charge par le Syndicat. En 2021, les tonnages collectés représentent 9 137 tonnes. Cela équivaut à 107 kg/habitant. Même si les quantités de végétaux fluctuent assez fortement d'une année à l'autre, les tonnages enregistrés cette année n'ont jamais été aussi bas depuis 2013 (excepté 2020). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse : 3 mesures politiques avec la mise en place de l'accès informatisé, l'interdiction des tracteurs en déchèterie et la fermeture de la plateforme insalubre de Tresbœuf en mars 2021 auxquelles s'ajoute une année moins pluvieuse en Bretagne.



# COMPOSITION DES DECHETS

Le Smictom réalise des caractérisations (étude de la composition) sur des échantillons représentatifs des déchets produits par les habitants. Grâce à cela, une photographie du contenu des poubelles peut être élaborée. Ces données sont essentielles pour déterminer les pistes d'amélioration de tri et de réduction possible.

## COMPOSITION DES BIODÉCHETS

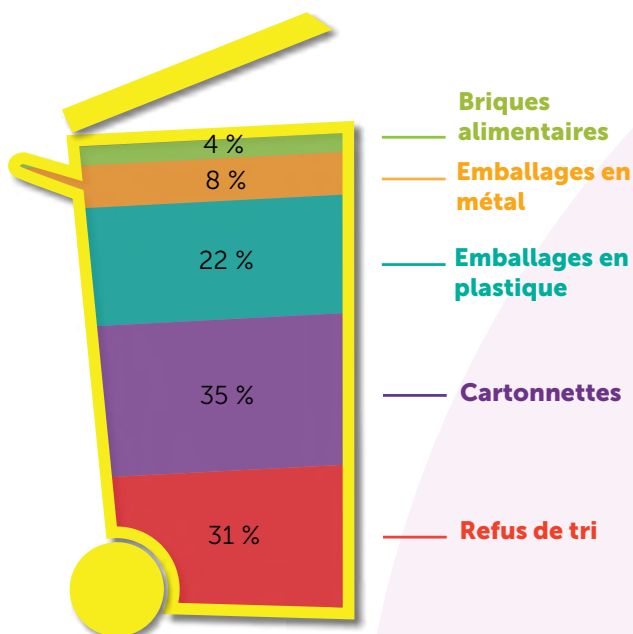


Le flux « biodéchets » comporte une majorité de déchets issus de la préparation des repas (épluchures de fruits et de légumes) et de restes de repas (viandes, os, arrêtes de poisson, féculents). Les déchets indésirables représentent 2 % du contenu du bac de collecte biodéchets. Ces indésirables sont composés de matériaux non organiques : des sacs en plastique, des capsules de café en métal ou en plastique, des poubelles de salle de bain contenant des déchets en mélange représentent la majeure partie de ces indésirables. Ces déchets se retrouvent ensuite en fin de processus de compostage dans le refus de criblage.

**L'enfouissement de ces refus de criblage représente un coût de 113 287 € soit 3 € par facture en 2021. C'est un peu moins que l'an passé, grâce au test de réinjection d'une partie de ce refus de criblage dans le processus de compostage effectué cette année.**



## COMPOSITION DES EMBALLAGES



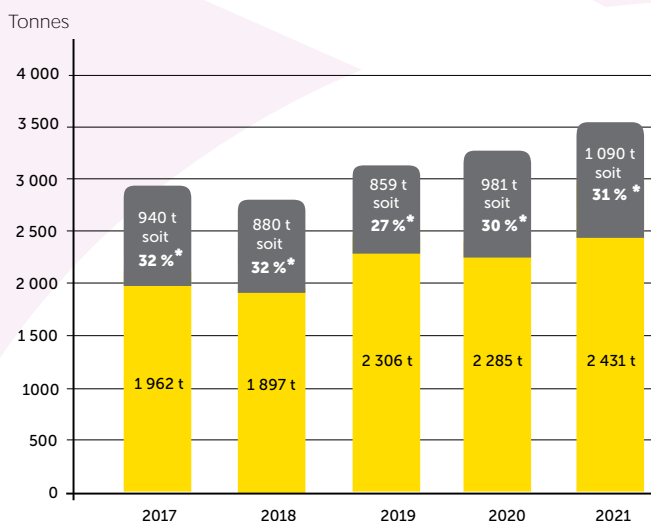
### ATTENTION :

Le dépôt des emballages en sacs poubelle au lieu du vrac passe en refus de tri. Ceci est constaté régulièrement dans les bacs à couvercle jaune.

## ÉVOLUTION DU REFUS DE TRI

En 2021, le flux collecté dans les bacs jaunes continue d'augmenter ainsi que la quantité d'emballages triée au centre de tri du Rheu et envoyée vers les usines de recyclage. Le taux de refus de tri est de 31 % en 2021. Cela correspond aux déchets non recyclables déposés dans les bacs à couvercle jaune).

La proportion que représente ces refus de tri reste toujours élevée. Le refus de tri représente un indicateur financier important. **Aujourd'hui, la prise de charge de ce refus coûte 354 074,70 € soit 9,6 € par facture !**



■ Emballages triés et recyclés

■ Refus de tri (pourcentage sur le tonnage sortant du centre de tri soit 3 521 tonnes en 2021)

# VALORISATION - TRAITEMENT

## LOCALISATION DES PRINCIPALES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT



- Unité de Valorisation Énergétique (UVE) VALOREIZH (déchets résiduels, incinérables et encombrants des déchèteries) Rennes (35) + SYNERVAL Le Mans (72) et SMPRB Taden (22) quand VALOREIZH est en maintenance.
- UVE Ti Valo Ploufragan (22) pour les déchets incinérables des déchèteries.



- ISDND\* de Changé de Séché (53) (déchets résiduels quand VALOREIZH est en maintenance, brique plâtrière)



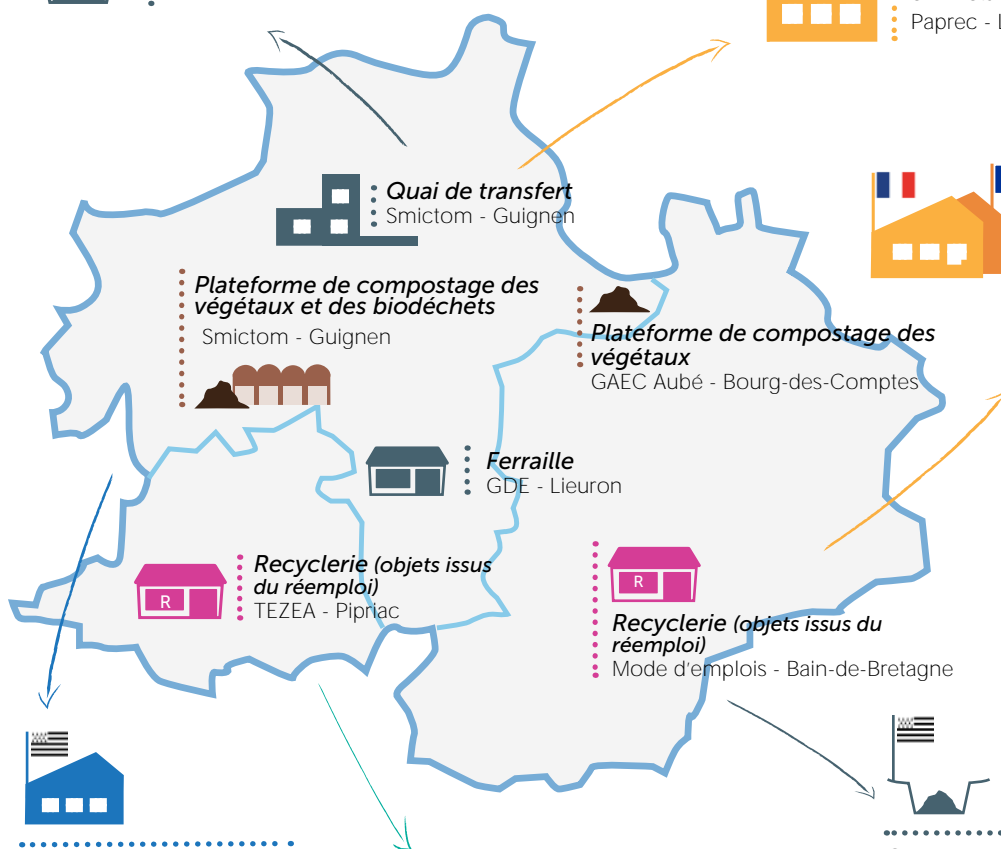
- Centre de tri des emballages recyclables en mélange TRIVALO Paprec - Le Rheu (35)

\*ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

\*ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes (gravats).

### Refus de tri

- Cimenterie Lafarge
- Saint Pierre la Cour (53)



- Quai de transfert Smictom - Guignen

- Plateforme de compostage des végétaux et des biodéchets Smictom - Guignen

- Plateforme de compostage des végétaux GAEC Aubé - Bourg-des-Comptes

- Ferraille GDE - Lieuron

- Recyclerie (objets issus du réemploi) TEZEA - Pipriac

- Recyclerie (objets issus du réemploi) Mode d'emplois - Bain-de-Bretagne



- Usine de recyclage des papiers Celluloses de la Loire - Allaire (56)



- Usine de recyclage du verre Everglass - Rozet Saint Albin (02) et Chateaubernard (16) Brunet - Allonnes (49)



- Gravats ISDI\* Lafarge Janzé (35)



### Usines de recyclage des bouteilles et flacons en plastique

- PEHD et PP : ECOPLASTICS - Brenouille (60)

- Films en PE : MACHAON - Châlon en Champagne (51)

- PET Clair : WELLMAN FRANCE RECYCLAGE- Verdun (55) et Neufchâteau (88), PLASTIPAK - Sainte Marie La Blanche (21)

- PET Foncé : SUEZ RV PLASTIQUES ATLANTIQUE - Bayonne (64)

AUTRES FILIÈRES France et Europe (via intermédiaires en Suisse, Italie, Espagne, Portugal et France).

### Usine de recyclage des briques alimentaires

- Essity Opérations France - Hondouville (27)

### Usine de recyclage des cartonnettes

- DS SMITH RECYCLING - Saint-Etienne du Rouvray (76)
- PAPRESA SA en Espagne

### Usine de recyclage de l'acier

- CELSA FRANCE - Boucau (64)
- DECONS SUS AQUITAINE
- RENOVATIO RECYCLING - Espagne

### Usine de recyclage de l'aluminium

- RECUPERACIONES PEREZ SL - Espagne
- ALUNOVA - Allemagne (petits alus).

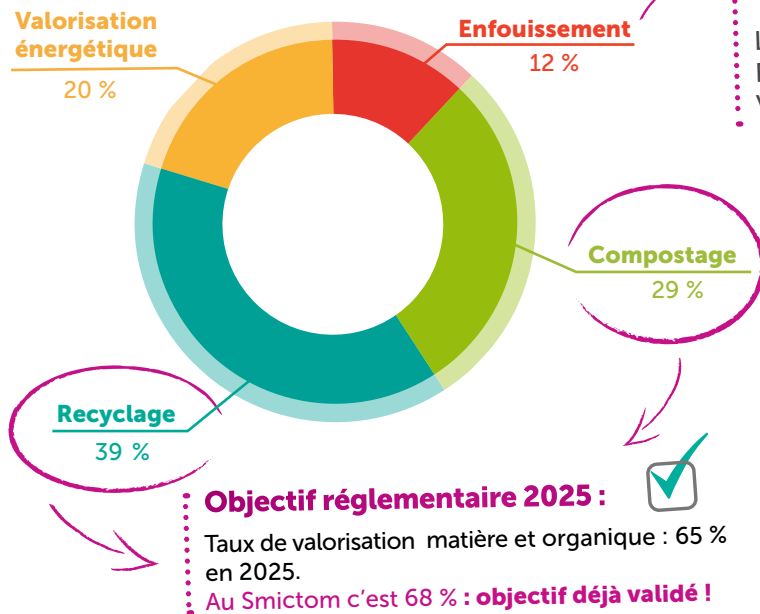


Que ce soit pour être recyclé, composté ou pour tout autre type de traitement, le fait d'éviter le transport des matériaux collectés vers des destinations lointaines a toujours été une ambition du Smictom.

La majeure partie des déchets prise en charge a un exutoire local, sur le territoire du Smictom ou très proche (végétaux, biodéchets, déchets résiduels, gravats, papiers, ferraille, réemploi). Les emballages déposés dans les bacs à couvercle jaune, après avoir été triés par type de matière au centre de tri TRIVALO au Rheu, sont acheminés vers diverses usines de recyclage implantées en France ou en Europe. Par exemple, les pots de yaourt en polypropylène (PP) et les bouteilles de lait en plastique opaque (PEHD) sont recyclés chez Ecoplastics dans l'Oise (60). Ils deviendront des pièces pour l'industrie automobile (pare-chocs...), du cordage synthétique, de nouveaux emballages alimentaires...



## TAUX DE VALORISATION PAR TYPE HORS GRAVATS :



### Objectif réglementaire 2010 - 2025 :

Diminuer de 50 % les déchets enfouis en 2025.  
Au Smictom : **+ 4,32 % en 2021 par rapport à 2010**  
4 581 tonnes enfouies en 2010 et 4 779 tonnes en 2021

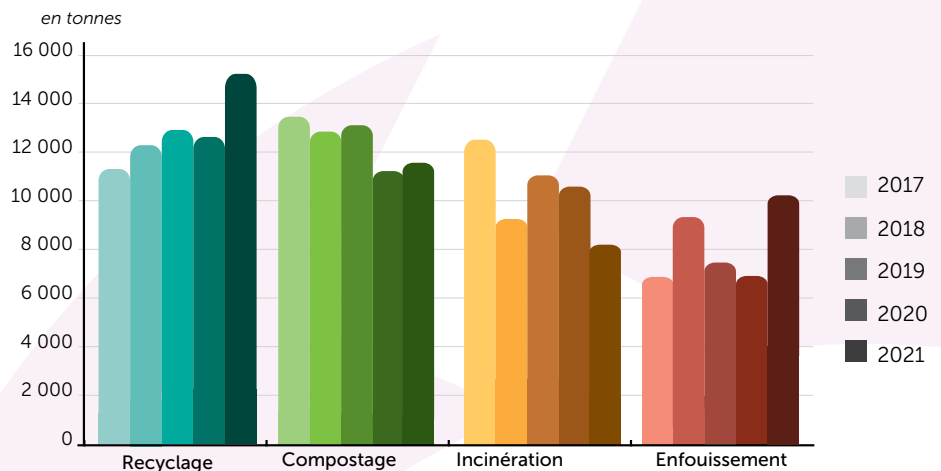
L'augmentation des tonnages enfouis n'est que temporaire. Elle est due aux arrêts de fonctionnement répétés de l'UVE Valobreizh pour maintenance.

Les arrêts répétés de l'usine de valorisation énergétique vieillissante sont de plus en plus nombreux. **C'est pourquoi elle va être totalement rénovée en 2022.** Cela engendrera un arrêt du fonctionnement de l'usine pendant 2 ans. Les arrêts contraignent le Smictom à avoir recours temporairement à des alternatives. L'enfouissement en fait partie.

Le taux de recyclage et de compostage atteint 68 % en 2021, soit 5 % de plus qu'en 2020. Cet excellent résultat est obtenu, en partie, grâce à la mise en place de la collecte séparée des biodéchets, à l'extension des consignes de tri des emballages et aux nouvelles filières de recyclage en déchèterie. Cela permet au Smictom de dépasser de 3 points l'objectif réglementaire qui vise 65 % de taux de recyclage et de compostage d'ici 2025.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES PAR TYPE DE VALORISATION - AVEC LES GRAVATS :

La valorisation des déchets par le recyclage ne cesse d'augmenter depuis 5 ans. Avec une proportion de 29 %, le compostage reste un mode de traitement important. L'incinération est notre mode de traitement majoritaire des déchets non valorisables par le recyclage et le compostage, l'enfouissement n'ayant lieu que lors des arrêts techniques de l'UVE de Rennes. En 2021, les arrêts et dysfonctionnements ont explosé en raison de l'âge de l'usine. Cela a amené le Smictom à réorienter temporairement les ordures ménagères vers l'enfouissement.



## TYPES DE VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES (AVEC LES GRAVATS) :

Cartons, ferraille, bois, mobilier, films plastiques, plâtres, textiles, DEEE, huiles et piles	25,8 %	Recyclage	↗
Gravats, refus + certains incinérables et volumineux (de façon temporaire)	29,9 %	Enfouissement	↗
incinérables et volumineux, déchets dangereux, DASRI	8,6 %	Valorisation énergétique	↘
Végétaux	35 %	Compostage	↘
Objets donnés aux recycleries pour la revente	0,8 %	Réemploi	↗

# COMPOSTAGE DES BIODECHETS

Les biodéchets collectés en porte-à-porte et une partie des végétaux déposés en déchèteries sont acheminés sur **la plateforme de la lande de Libourg à Guignen** pour y être compostés. Depuis sa création en 2014, elle est gérée en régie. 3 personnes travaillent à temps plein pour assurer le suivi de cet outil.

Le process de compostage s'effectue en plusieurs étapes. Après avoir été mélangés, les végétaux broyés et les biodéchets sont déposés dans un tunnel de fermentation pendant 4 semaines. Ensuite, la matière est transférée sur une zone de maturation pendant 8 à 12 semaines et est régulièrement retournée à l'aide d'un engin appelé TBU (retourneur d'andains tabulaires). Enfin, la matière organique est tamisée avec un cribleur pour obtenir le compost.



## 1

Arrivée quotidienne des biodéchets collectés en porte-à-porte



## 2

Mélange avec du broyat de végétaux issu des déchèteries



## 3

Phase de fermentation dans les tunnels pendant 4 semaines



## 4

Phase de maturation en extérieur pendant 8 à 12 semaines et tamisage

## FLUX ENTRANTS (en tonnes)

	Quantité traitée	Évolution par rapport à 2020
Biodéchets	2 522 T	+ 3,15 %
Végétaux issus des déchèteries	6 679 T	+ 40,82 %
<b>TOTAL ENTRANTS</b>	<b>9 201 T</b>	<b>+ 28,01 %</b>

## FLUX SORTANTS (en tonnes)

	Quantité produite	Évolution par rapport à 2020
Compost	4 249 T	+ 2,56 %
Refus de criblage* enfouis	720 T	+ 7,30 %
<b>TOTAL SORTANTS</b>	<b>4 969 T</b>	<b>+ 3,22 %</b>

La différence de tonnages entre les flux entrants et sortants est due à la transformation de la matière organique.

Le refus de criblage apparaît suite au tamisage de la matière organique, réalisé pour retirer les indésirables et les éléments grossiers du compost. Il s'agit donc d'un mélange de branchages grossiers et de divers déchets en mélange qui se retrouvent dans le process malgré les précautions prises en amont (refus de collecte des bacs présentant des indésirables, retrait d'éventuels sacs d'ordures à l'arrivée des biodéchets sur la plateforme). Cette année, 194 tonnes du refus de criblage ont été réutilisées dans le procédé. L'enfouissement de ces tonnes de refus non valorisables a donc été évité.



Exemples de déchets indésirables retirés à l'issue du process de compostage.

## QUALITÉ DU COMPOST

Chaque année, le compost est analysé. Des échantillons sont transmis à un laboratoire pour en étudier la composition.



**6** analyses réalisées par un laboratoire indépendant.

Les éléments analysés sont ceux qui ont un intérêt agronomique (rapport C/N, azote, potassium, phosphore, taux de matière organique...), les éléments traces métalliques (plomb, cuivre, chrome...) ou encore les micro-polluants organiques. Aucune non-conformité n'a été relevée en 2021.



Opération de criblage



Compost stocké en hiver. L'humidité et la chaleur du compost est observable avec la différence de température

**2** labels de haute qualité environnementale.



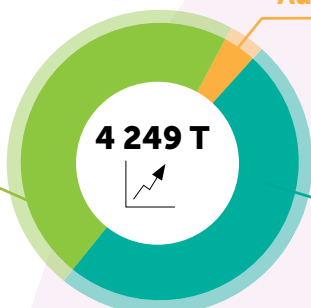
Depuis 2016, le compost est certifié :

- Matière fertilisante utilisable en Agriculture Biologique.
- Amendement Sélectionné de Qualité Attestée (ASQA). Pour en assurer la conformité et la qualité, des audits et des analyses approfondies sont régulièrement réalisés.

## DÉBOUCHÉS

Répartition des tonnages par type d'utilisateurs

**Agriculteurs**  
2 002 tonnes



**Autres professionnels**  
157 tonnes

**Revendeur**  
2 090 tonnes

**4 249 T**  
de compost produit ...

équivalent à **600** terrains de foot fertilisés.

Cette année, la demande de compost par les agriculteurs a été plus importante que les années précédentes. Tout le stock a été écoulé notamment grâce à l'achat de 2090 tonnes par un revendeur local.

Pour les agriculteurs et les paysagistes, les tarifs de vente du compost sont dégressifs selon la quantité commandée. En 2021, les tarifs sont les suivants :

- jusqu'à 10 tonnes : 8 € la tonne,
- + de 10 tonnes à 100 tonnes : 6 € la tonne,
- + 100 tonnes : 4 € la tonne.



# SENSIBILISATION ET PREVENTION

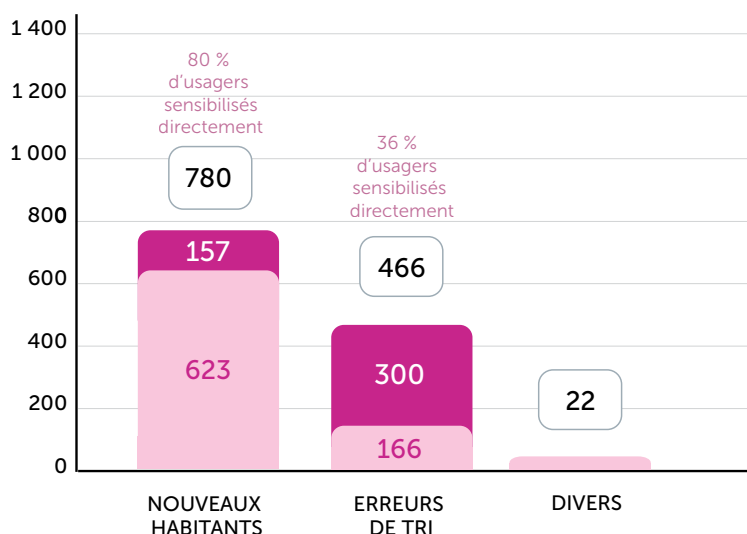
## SENSIBILISER ET INFORMER

Pour sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques d'utilisation du service de gestion des déchets, le service communication/prévention réalise plusieurs actions :

### ÉCHANGER AVEC LES USAGERS INDIVIDUELLEMENT...

Des interventions liées à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sont réalisées pour :

- expliquer les consignes de tri suite aux signalements de refus de collecte (des bacs emballages et biodéchets),
- conseiller et informer systématiquement les nouveaux usagers (habitants et professionnels) des bonnes pratiques d'utilisation du service, des règles de tri et des astuces de réduction des déchets et les informer des règles de facturation.



■ **Information directe** : l'agent de communication a rencontré l'utilisateur. L'explication s'est faite de vive voix.

■ **Information indirecte** : l'utilisateur était absent, non joignable ou a décliné la proposition. Des documents d'information (mémo tri, kit pratique, calendrier de collecte...) lui ont été envoyés ou déposés à domicile.



Intervention sur le compostage et démonstration de broyage de branches à Ercé-en-lamée le 26 juin 2021

### ... OU À L'OCCASION D'ÉVÈNEMENTS

Chaque année, les communes, communautés de communes, associations, centres de loisirs... contactent le Smictom pour proposer des animations, des accompagnements sur la thématique de l'environnement et des déchets. Cette année, le Smictom a réalisé une dizaine d'interventions sous différents formats : des formations, des ateliers ou des accompagnements aux balades de nettoyage de la nature, etc... Ces événements sont de bons moments pour échanger avec les usagers.

Évènement concerné	Date	Commune	Type d'animation proposée
Journée du jardinage	26/06	Ercé-en-Lamée	Animation sur le compostage et démonstration de broyage
Lycée Saint-Yves - élèves de 3 <sup>ème</sup>	26/11	Bain-de-Bretagne	Formation et visites de sites
Marché (semaine de la citoyenneté)	01/06	Baulon	Stand de sensibilisation
Fête de l'Eco-citoyenneté / Clean up day	18/09	Bain-de-Bretagne	Stand de sensibilisation
Semaine de l'éco-citoyenneté	19/05	VHBC	Accompagnement balades entre Lassy et Baulon (le Ritoir)
Semaine éco-citoyenne et Clean up day	25/03 07/05	Val d'Anast et VHBC	Atelier zéro déchet au Chorus - Accompagnement balade avec le collège du Querpon et l'école Cousteau
Clean up day	16/10	Saint Ganton	Accompagnement balade
Nettoyage de la commune	03/04 12/04	Crevin	Stand de sensibilisation - Accompagnement balade
Nettoyage avec l'Ecole Sainte Anne	04/10	La Noë Blanche	Pesée et animations auprès des élèves de toute l'école
Journée éco-citoyenne	24/04	Guignen	Animation zéro déchet

## ... ET AUPRÈS DES ENFANTS AVEC LE PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Depuis la rentrée scolaire 2021/2022, le Smictom mandate le CPIE Val de Vilaine pour intervenir dans les écoles et sensibiliser les élèves de primaire (du CE2 au CM2) aux enjeux du recyclage et de la réduction des déchets. Entre octobre et décembre 2021, **131 élèves de 4 écoles ont été les premiers à bénéficier de ces animations organisées dans le cadre du programme pédagogique défini pour les 3 années à venir.**

École	Commune	Date	Élèves sensibilisés	Thème abordé
Sainte-Anne	Bruc-sur-Aff	07/12	26	Réduction des déchets
Les Callunes	Guichen	10/12	24	Réduction des déchets
Les Korrigans	Saint-Senoux	16/12	48	Réduction des déchets et recyclage
Sainte-Anne	Grand-Fougeray	23/11	33	Réduction des déchets



## INCITER À RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

### COMPOSTEURS À TARIF RÉDUIT

**7 769**

composteurs en place en 2021

En 2021, **21,6 %** des foyers sont équipés d'un composteur.

**5 634**

en bois de 600 litres

**2 135**

en plastique de 320 litres



**202** composteurs distribués en 2021

### BON DE RÉDUCTION À LA LOCATION DE BROyeurs



**115** bons de 30 % de réduction demandés en 2021

**94** locations réellement réalisées

stable par rapport à 2020

5 loueurs partenaires répartis sur le territoire :

- B2F - Bain de Bretagne
- Lysadis - Guipry-Messac et Laillé
- Mouraud Motoculture - Val d'Anast
- Hyper U- Guichen
- Espace Emeraude / Urvoy - Sixt-sur-Aff

### STOP PUB



**30 %** des foyers sont équipés de Stop-pubs

(Source La Poste)

# FINANCES

Coût aidé moyen  
par habitant :

**81,03 € HT**

**88,93 € TTC**

Le coût aidé est le coût du service restant à la charge du syndicat (subventions, aides et soutiens déduits) et qui est financé par la redevance.

**- 1.38 € TTC**

Par rapport à 2020

## Coûts en 2021 de prise en charge des végétaux

Les végétaux représentent le flux le plus important pris en charge par le Smictom. Les coûts de gestion sont les suivants :

**136,07 € TTC**

la tonne



**18,64 € TTC**

PAR REMORQUE APPORTÉE  
(soit environ 1/2 m<sup>3</sup>)

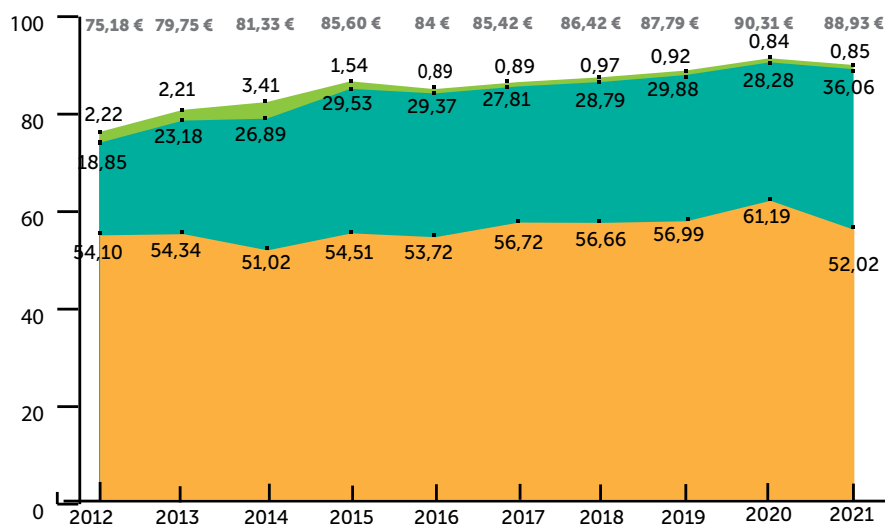
## BILAN FINANCIER

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 407 190 €	832 540 €
Recettes	11 149 883 €	1 776 655 €
<b>Résultat 2021</b>	<b>742 693 €</b>	<b>944 115 €</b>
Résultat 2020 reporté	+ 649 527 €	+ 134 365 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 392 220 €</b>	<b>1 078 480 €</b>

En 2021, Le Smictom des Pays de Vilaine a réalisé en dépenses plus de 11,240 K€ et perçu en recettes quasiment 12,927 K€ de recettes, ce qui génère un excédent de près de 1,687 K€.

## ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ DES DÉCHETS

En euros TTC/hab. (source : ComptaCoût®)



- Gestion des déchets collectés en porte-à-porte et en points d'apport volontaire (déchets résiduels, emballages, biodéchets, verre et papiers)
- Gestion des déchets apportés en déchèteries et sur les plateformes de végétaux
- Gestion de l'ancien centre d'enfouissement

Les coûts présentés dans le graphique ci-dessus (coût aidé de la gestion des déchets d'un habitant) **correspondent aux charges totales desquelles sont déduites les soutiens financiers et les subventions. Ils illustrent les dépenses restant à la charge du Smictom.** C'est la première fois depuis 2012 que les coûts de gestion aidés baissent. Alors que les coûts de collecte (porte à porte et points d'apport volontaire) augmentent considérablement, le restant à charge du Smictom diminue de façon notable avec - 9,17 € TTC/habitant. Cela s'explique par l'augmentation conséquente des ventes de matériaux et des soutiens des Éco-organismes cette année.

## DÉTAIL DES COÛTS PAR FLUX AVEC LA MATRICE DES COÛTS

En France, la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est l'un des postes les plus importants du budget des établissements gestionnaires puisqu'il atteint, selon les estimations, plus de 10 milliards de € par an. Afin de favoriser la connaissance et la maîtrise de ces coûts, l'ADEME a mis au point une méthode, COMPTACOUT® et outils dont la « Matrice des coûts » qui offrent un cadre standardisé pour les évaluer et les comparer à ceux d'autres territoires français équivalents.

Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont issues de cette matrice. Elles sont **exprimées en Hors Taxes**. Pour les initiés, un ajustement des durées d'amortissement est appliqué afin de permettre une comparaison entre les territoires. C'est pour ces deux raisons principales que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif. De plus, les recettes issues de redevance n'y apparaissent pas.

	Déchets résiduels	Emballages	Biodéchets	Verre	Papiers	Déchèteries <sup>(1)</sup>	Autres <sup>(2)</sup>	TOTAL
Charges de structure	177 615 €	215 233 €	119 819 €	19 024 €	10 435 €	302 524 €	6 915 €	851 565 €
Communication	12 582 €	6 921 €	4 547 €	8 328 €	2 593 €	38 903 €	-	73 874 €
Prévention	3 672 €	2 020 €	7 852 €	2 430 €	757 €	57 322 €	-	74 053 €
Pré-collecte	163 118 €	202 015 €	204 612 €	5 200 €	5 673 €	-	-	580 618 €
Collecte	863 298 €	877 309 €	850 958 €	168 473 €	97 688 €	625 435 €	-	3 483 161 €
Transfert / Transport	108 071 €	112 976 €	-	16 254 €	-	690 890 €	-	928 191 €
Traitement	657 745 €	981 939 €	148 095 €	-	1 391 €	1 685 233 €	69 915 €	3 544 318 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 986 101 €</b>	<b>2 398 413 €</b>	<b>1 335 883 €</b>	<b>219 709 €</b>	<b>118 537 €</b>	<b>3 400 307 €</b>	<b>76 830 €</b>	<b>9 535 780 €</b>
TVA ACQUITTÉE	164 881 €	175 938 €	110 014 €	10 930 €	5 798 €	201 443 €	4 638 €	673 642 €
Vente de matériaux	-	415 750 €	4 191 € <sup>(3)</sup>	73 197 €	112 352 €	349 060 € <sup>(3)</sup>	-	954 550 €
Soutiens	50 316 €	1 233 024 €	-	44 436 €	86 545 €	116 712 €	-	1 531 033 €
Subventions	3 695 €	3 057 €	51 519 €	939 €	292 €	48 097 €	4 532 €	112 131 €
Autres	3 398 €	2 105 €	5 765 €	-	-	12 558 €	4 167 €	27 993 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>57 409 €</b>	<b>1 653 936 €</b>	<b>61 475 €</b>	<b>118 572 €</b>	<b>199 189 €</b>	<b>526 427 €</b>	<b>8 699 €</b>	<b>2 625 707 €</b>
<b>COÛT AIDÉ HT</b>	1 928 693 €	744 478 €	1 274 408 €	101 138 €	-80 654 €	2 873 882 €	68 130 €	6 910 075 €
<b>COÛT AIDÉ TTC</b>	2 093 574 €	920 416 €	1 384 421 €	112 068 €	-74 856 €	3 075 325 €	72 769 €	7 583 717 €
<b>COÛT AIDÉ HT/HABITANT</b>	22,62 €	8,73 €	14,95 €	1,19 €	-0,95 €	33,70 €	0,80 €	<b>81,03 €</b>
<b>COÛT AIDÉ TTC/HABITANT</b>	<b>24,55 €</b>	<b>10,79 €</b>	<b>16,24 €</b>	<b>1,31 €</b>	<b>-0,88 €</b>	<b>36,06 €</b>	<b>0,85 €</b>	<b>88,93 €</b>

<sup>(1)</sup> Dans la colonne « Déchèteries », sont associés les coûts de gestion des 2 plateformes d'apport de végétaux (situées au Petit-Fougeray et à Tresboeuf).

<sup>(2)</sup> Les coûts exprimés dans la colonne « Autres » correspondent à la gestion de l'ancien centre d'enfouissement.

<sup>(3)</sup> Intègre les ventes de compost.



Coûts aidés exprimés en euros TTC par habitant.

**La gestion des papiers sur le territoire n'est pas une source de dépenses.**

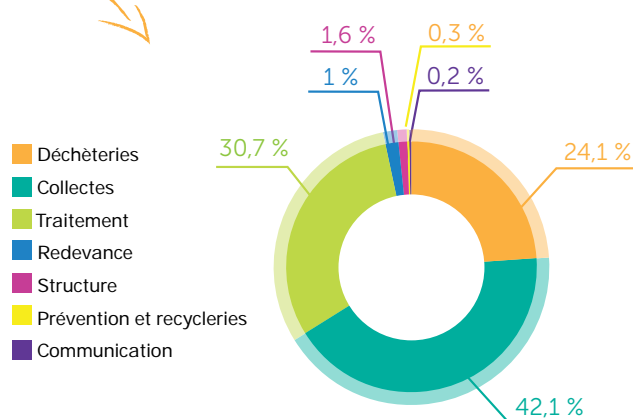
## DÉTAIL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Types de dépenses	Coût (en euros TTC)	Évolution 2020/2021
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>8 451 514,57 €</b>	<b>+ 15,56 %</b>
<i>dont structure</i>	1 387 577,60 €	-2,83 %
<i>dont redevance</i>	84 221,70 €	+40,45 %
<i>dont communication</i>	21 154,68 €	+12,23 %
<i>dont prévention et recycleries</i>	22 888,21 €	-8,05 %
<i>dont déchèteries</i>	2 037 591,39 €	+61,02 %
<i>dont collectes</i>	3 556 431,72 €	+4,75 %
<i>dont traitement</i>	2 590 469,27 €	+7,64 %
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>1 291 421,95 €</b>	<b>+ 9,7 %</b>
<b>042 - Amortissements</b>	<b>524 921,16 €</b>	<b>+ 44,06 %</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>31 626,45 €</b>	<b>- 18,34 %</b>
<b>67 et 68 - Charges exceptionnelles et dotations provisoires</b>	<b>48 126,27 €</b>	<b>+ 1,15 %</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>59 579,77 €</b>	<b>+ 17,04 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 407 190,17 €</b>	<b>+ 15,73 %</b>

Les charges de fonctionnement augmentent de 15,73 % en 2021. Les deux principaux postes de dépenses « charges à caractère général » et « personnel » connaissent une augmentation importante de + 15,5 % pour l'un et + 9,7 % pour l'autre (augmentation des horaires d'ouverture de certaines déchèteries, renforts au service redevance).

2021 est marquée par une forte augmentation des coûts de gestion des déchèteries (+ 61 % soit 772 k€), en partie liée au nouveau marché de transport et de traitement des déchets encombrants et incinérables (effectif depuis le mois mars). Il est à noter que l'année 2020 a été marquée par le Covid, donc une baisse des dépôts en déchèterie. Si on compare 2019 à 2021, l'augmentation du coût du service « n'est plus » que de 47 %.

Répartition des charges à caractère général



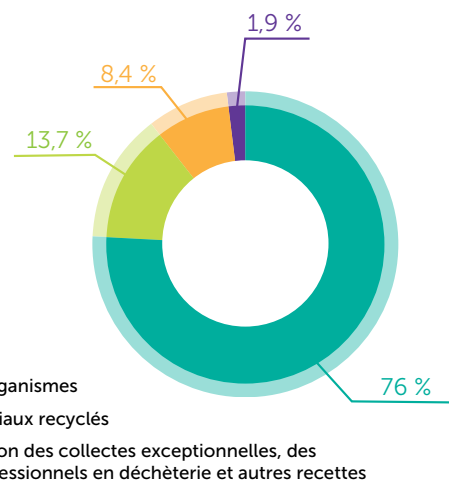
## DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Types de recettes	Montant	Évolution 2020/2021
<b>70 - Produit des services</b>	<b>9 447 580,06 €</b>	<b>+ 0,14 %</b>
<i>dont redevance et apports des professionnels en déchèterie</i>	8 472 978,90 €	+ 6,36 %
<i>dont vente de matériaux</i>	937 423,19 €	+ 205,96 %
<i>dont autres recettes (vente de compost par exemple)</i>	37 177,97 €	+ 11,77 %
<b>74 - Dotations et participations (soutiens financiers, subventions)</b>	<b>1 570 995,38 €</b>	<b>+ 30,90 %</b>
<i>dont soutiens Eco-organismes</i>	1 532 869,11 €	+ 27,97 %
<i>dont subvention TER de l'ADEME</i>	33 763,27 €	+ 100 %
<i>dont subventions - FCTVA</i>	4 363,00 €	+ 90,03 %
<b>013 - Atténuation de charges</b>	<b>26 161,47 €</b>	<b>- 19,39 %</b>
<b>042 - Opérations d'ordre</b>	<b>4 950,00 €</b>	<b>+ 100 %</b>
<b>75 - Autres produits</b>	<b>28 350,43 €</b>	<b>- 15,05 %</b>
<b>76-77 - Produits exceptionnels (dont vente d'un terrain)</b>	<b>71 846,01 €</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 149 883,35 €</b>	<b>+ 16,44 %</b>

Alors que les dépenses augmentent de 15,73 %, les recettes croissent elles aussi de 16,44 %. Cela est dû à :

- des augmentations très importantes du prix de vente des matériaux (+ 205,96 %),
- une subvention de l'ADEME,
- la vente d'un terrain.

Ce supplément de recettes a permis de contenir l'augmentation des tarifs en 2021 à + 3,5 % en moyenne.





## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Types de dépenses	Coût (en € TTC)
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 950 €
10 - Dotations et réserves	9 359,63 €
16 - Remboursement du capital des emprunts	323 477,30 €
Études, achats et travaux	494 752,58 €
21 - Dont acquisitions d'équipements *	285 037,81 €
20 - Dont frais annonces de marchés publics	1 913,90 €
23 - Dont travaux sur les déchèteries et le quai de transfert **	207 800,87 €
<b>TOTAL</b>	<b>832 539,51 €</b>

\* Les acquisitions ont concerné l'achat de bacs et de colonnes d'apport volontaire et le renouvellement du parc informatique.

\*\* Cette année, le Smictom a investi dans la rénovation de la recyclerie de Bain et a terminé les travaux de mise aux normes des déchèteries (sauf celle de Bain).

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Types de recettes	Montant
040 - Amortissements	524 921,16 €
1068 - Excédent capitalisé	450 000 €
1022 - FCTVA	269 475 €
13 - Subventions	532 259,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 776 655,19 €</b>

## LISTE DES PRINCIPALES PRESTATIONS EN COURS EN 2021

Désignation	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Nom de l'entreprise	Montant réglé TTC en 2020	Date de fin de marché
Gestion des déchets résiduels et des collectes sélectives	Collecte des déchets (résiduels, emballages, biodéchets, verre et papiers) et maintenance des bacs	Marché Public (MP) - 5 ans	COVED	3 474 541 €	31/03/2025
	Tri et conditionnement des emballages	MP - 3 ans	PAPREC CRV	1 061 973 €	31/12/2023
	Station de traitement des lixiviats	MP - 5 ans	VEOLIA EAU	73 814 €	31/12/2022
	Transport des déchets résiduels et des emballages*	MP - 2 ans	VEOLIA	79 288 €	30/09/2022
	Traitement des déchets résiduels	MP - 5 ans	VALOREIZH	723 500 €	30/09/2022
Fournitures de contenants	Fourniture de bacs pour la collecte des déchets résiduels et des emballages	MP - 4 ans	CONTENUR	158 893 €	24/04/2023
	Fourniture de colonnes d'apport volontaire pour les déchets résiduels et les emballages	MP - 1 an	SULO	14 874 €	20/01/2021
	Fourniture de bacs biodéchets avec Lorient Agglo	MP - 3 ans	SULO	15 293 €	19/06/2021
	Fourniture de colonnes d'apport volontaire pour le verre et les papiers	MP - 1 an	QUADRIA	12 277 €	01/07/2021
Gestion des déchèteries	Fourniture de sacs biodégradables (avec Lorient Agglo)	MP - 3 ans	JEMACO	116 525 €	19/06/2021
	Renfort de personnel en déchèteries	BdC	MODE D'EMPLOIS	54 806 €	-
	Transport et enfouissement des briques plâtrières	BdC	VEOLIA	18 774 €	-
	Location, « packmatage » et enlèvement des bennes	MP - 4 ans	VEOLIA/LGS	395 364 €	30/11/2024
	Traitement des encombrants, des incinérables, du plâtre	MP - 4 ans	VALOREIZH / VEOLIA	1 047 792 €	30/11/2024
	Enfouissement des gravats	MP - 4 ans	LAFARGE	30 919 €	30/11/2024
	Traitement des déchets dangereux (DDS)	MP - 4 ans	TRIADIS	299 061 €	30/11/2024
	Valorisation du bois	MP - 4 ans	PAPREC	71 837 €	30/11/2024
	Valorisation des cartons	MP - 4 ans	VEOLIA	21 049 €	30/11/2024
	Broyage, transport et valorisation des végétaux*	MP - 2 ans	VEOLIA / EVA / THEAUD	218 950 €	30/09/2022
Mise en place de l'accès informatisé en déchèteries	MP - 3 ans	TRADIM	134 352 €	27/11/2020	
Gestion du site de la lande de Libourg	Fourniture d'électricité et d'énergie	MP - 2 ans	TOTAL ENGIE	24 767 €	31/12/2022
	Criblage du compost	BdC	EVA BEAUCÉ	49 488 €	-
	Enfouissement des refus de criblage	BdC	SÉCHÉ	113 288 €	-
	AMO suivi des ICPE	MP - 3 ans	AXE/SOCOTEC	30 362 €	14/12/2021
Redevance	Location du logiciel de gestion de la redevance et mise en service du Pass Déchets	MP - 4 ans	TRADIM	39 064 €	31/12/2021

# REDEVANCE

La **redevance incitative** est le mode de financement du service public de gestion des déchets choisi par les élus du Smictom. Elle est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle consiste à intégrer une part variable dans la facturation à l'utilisateur.

Le montant de la redevance est calculé en fonction du volume du bac gris mis en place et du nombre de fois où il est collecté.

La mise en oeuvre de la redevance incitative a largement contribué à l'obtention des performances de tri et de réduction des déchets du syndicat.

## MODE DE CALCUL



### Ménages

#### Part fixe

(Année N)  
comprenant l'abonnement\* et 12 levées du bac gris, en fonction du nombre de personnes dans le foyer (déterminant le volume du bac)



#### Part variable

(N-1)  
correspondant au nombre de levées au delà de 12 du bac gris, multiplié par un coût à la levée (en fonction du volume du bac)

**= Redevance annuelle**

### « Non ménages »

(entreprises, EPCI, collectivités, associations...)

#### Prix au litre

(en fonction de la fréquence de collecte choisie et du type de déchet collecté)



#### Volume

des bacs mis en place.






**= Redevance annuelle**

\* L'abonnement comprend : 52 levées du bac biodéchets, 26 levées du bac emballages, les accès aux bornes d'apport volontaire (verre et papiers), le transport et le traitement de tous les déchets pris en charge et depuis le 8 mars, 24 passages en déchèterie en 2021.






## TARIFS 2021







### Pour les résidences principales équipées de bacs individuels

	 1 personne	 2 à 3 personnes	 4 personnes	 5 à 7 personnes	 8 personnes et +
<b>Part fixe</b> (abonnement aux services incluant 12 levées du bac gris)	155 €	203 €	226 €	249 €	272 €
<b>Part variable :</b> coût unitaire de la levée supplémentaire pour les foyers réalisant plus de 12 levées	7 €	7,50 €	8 €	8,50 €	9 €

### Pour les résidences secondaires équipées de bacs individuels








	 1 personne	 2 à 3 personnes	 4 personnes	 5 personnes	 8 personnes et +
<b>Part fixe</b> (abonnement + 6 levées)	135 €	162 €	182 €	202 €	222 €
<b>Part variable <sup>(1)</sup></b> coût unitaire de la levée supplémentaire pour les foyers réalisant plus de 6 levées	7 €	7,50 €	8 €	8,50 €	9 €

## Pour les foyers en zone d'apport volontaire avec contrôle d'accès (résidences principales)

	 1 personne	 2 à 4 personnes	 5 personnes et +
<b>Part fixe</b> (abonnement + forfait ouvertures du tambour)	155 € (32 ouvertures)	203 € (93 ouvertures)	249 € (144 ouvertures)
<b>Part variable</b> coût unitaire de l'ouverture du tambour supplémentaire au forfait	2,45 € par ouverture supplémentaire		

Une grille tarifaire spécifique pour les résidences secondaires utilisant les bornes d'apport volontaire est également proposée.

## Pour les foyers équipés de bacs communs (certains collectifs)

	 1x	 1x	 1x	 1x	 1x	 1x
<b>Part fixe</b> (coût unitaire par logement)	170 €					
<b>Part variable</b> (coût unitaire de la levée supplémentaire à 12)	7 €	7,50 €	8 €	8,50 €	9 €	12 €



## NON MÉNAGES

Entreprises, collectivités, établissements publics, associations...

### Tarifs de la collecte en porte-à-porte :

La redevance déchets dépend du volume des bacs mis à disposition à l'année et de la fréquence de passage de la benne choisie.

Type de déchets	Prix au litre pour une collecte 2 fois par semaine	Prix au litre pour une collecte 1 fois par semaine	Prix au litre pour une collecte 1 fois tous les 15 jours
Déchets résiduels	3 €	1,50 €	0,75 €
Emballages recyclables	Collecte non proposée	0,60 € (sous condition)	0,30 €
Biodéchets	0,60 €	0,30 €	Collecte non proposée

### Tarifs des apports en déchèterie :

Cartons Ferraille	Bois	Végétaux	Gravats	Encombrants Incinérables Plâtre	Brique plâtrière Déchets de chantier
Gratuit	3 €	15 €	20 €	25 €	92 €

Prix au m<sup>3</sup> - Autres catégories de déchets interdites pour les non ménages.

Les déchèteries sont accessibles aux entités non ménages munis d'un Pass déchets « professionnels » disponible sur demande (au prix de 10 € l'exemplaire). La facturation se fait par m<sup>3</sup> non divisible et par flux apporté. (quantité apportée < 1 m<sup>3</sup> => 1 m<sup>3</sup> facturé / entre 1 et 2 m<sup>3</sup> => 2 m<sup>3</sup> facturés / etc...).

## LA FACTURATION

La facturation des usagers est réalisée en régie.

Pour les ménages, la facture comprend le montant de la part fixe de l'année N et le montant de la part variable de l'année N-1.

Depuis 2018, la facturation se fait en 5 temps :

- l'émission principale de la redevance effectuée en règle générale au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N.
- 4 émissions complémentaires réalisées sur le reste de l'année afin d'assurer une régularisation des situations (dégrèvements ou factures complémentaires).

*Les chiffres suivants concernent uniquement la redevance 2021, mais le service redevance émet également des factures et des dégrèvements sur les 3 années antérieures.*

### Factures : émission principale

	Vallons de haute Bretagne Communauté	Bretagne Porte de Loire Communauté	Redon Agglomération	Total des factures
<b>NOMBRE DE FACTURES</b>	18 896	13 685	4 355	<b>36 936</b>

### Factures : émissions complémentaires

Les 4 émissions complémentaires correspondent aux mises à jour (ou régularisations) effectuées à l'aide du logiciel de suivi des usagers « ECOCITO ». Elles sont déclenchées suite aux déclarations d'emménagements, de déménagements, ou encore suite aux évolutions de situation familiale qui impliquent parfois un changement de taille de bac (naissance, départ de grands enfants par exemple). Le traitement de ces « régularisations » représente une part importante de la mission des agents du service redevance.

	Vallons de Haute Bretagne Communauté	Bretagne Porte de Loire Communauté	Redon Agglomération	Total des factures
<b>NOMBRE DE FACTURES</b>	1 837	1 343	445	<b>3 625</b>

Parmi les 40 561 factures émises, **456** ont concerné la redevance des établissements publics du territoire et sont adressées par voie dématérialisée.

### Dégrèvements

Les dégrèvements sont réalisés suite à une régularisation de la situation du redevable ils se traduisent par un remboursement lié le plus souvent à un trop perçu de la redevance.

	Vallons de Haute Bretagne Communauté	Bretagne Porte de Loire Communauté	Redon Agglomération	Total des factures
<b>NOMBRE DE DÉGRÈVEMENTS</b>	1 257	906	318	<b>2 481</b>

### Types de paiement de la facture (sur le total des émissions)

Type de paiement choisi par l'utilisateur	Nombre de factures (Emission principale)
Par prélèvement automatique	9 581
Autres (chèque, TIP, en ligne...)	30 980
<b>TOTAL</b>	<b>40 561</b>

Le prélèvement automatique est de plus en plus plébiscité. En 2021, Les usagers peuvent régler leur facture de différentes façons :

- sur Internet,
- chez un buraliste (espèces, carte bancaire),
- par chèque,
- par virement,
- par TIP.

## Facturation des apports en déchèterie par les non ménages

	Apports en 2019	Apports en 2020	Apports en 2021 (1 <sup>er</sup> semestre)
Nombre de factures	144	174	869
Montant total facturé	13 275 €	9 602 €	42 627 €

Les chiffres présentés pour 2021 correspondent uniquement au premier semestre, car la facturation des apports professionnels des trimestres 3 et 4 n'était pas encore lancée au moment de l'édition de ce rapport. Une simulation du montant facturé pour l'année complète a toutefois été réalisée. Ce montant atteindrait plus de **84 000 €** !

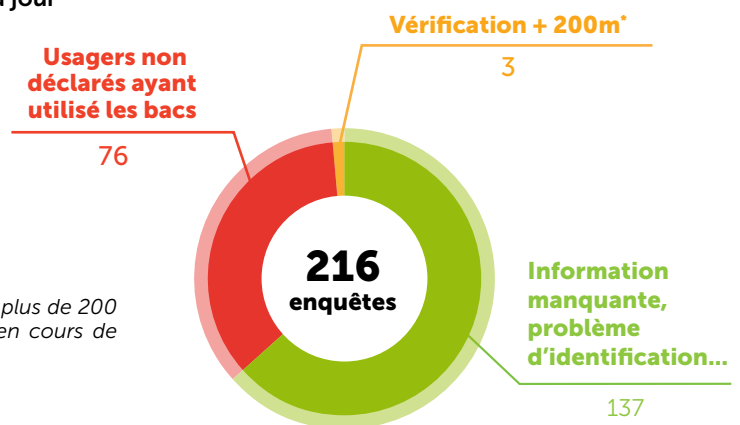
Ce tableau montre clairement les effets de la mise en place de l'accès informatisé en déchèterie. L'objectif de ce projet consistait à identifier systématiquement les professionnels pour permettre une facturation correspondant réellement à leurs apports de déchets. L'objectif visé est atteint.

## LES ENQUÊTES

Des enquêtes sont réalisées sur le terrain et permettent la mise à jour des données du fichier de redevables. Ces enquêtes servent à :

- vérifier des références de bacs n'ayant pas pu être collectés,
- vérifier des données liées à l'utilisateur et leur cohérence avec la situation identifiée sur le terrain,
- identifier la raison de l'utilisation d'un bac de collecte au niveau d'un logement vacant (souvent, il s'agit d'utilisateurs non inscrits).

\* Vérification pour l'application du tarif dédié aux habitations se trouvant à plus de 200 mètres du point de collecte. Il y en a très peu car cette mesure est en cours de suppression en 2021.



## LE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE

Le taux de recouvrement permet de déterminer le pourcentage des créances qui seront perçues (factures réellement réglées par les usagers).

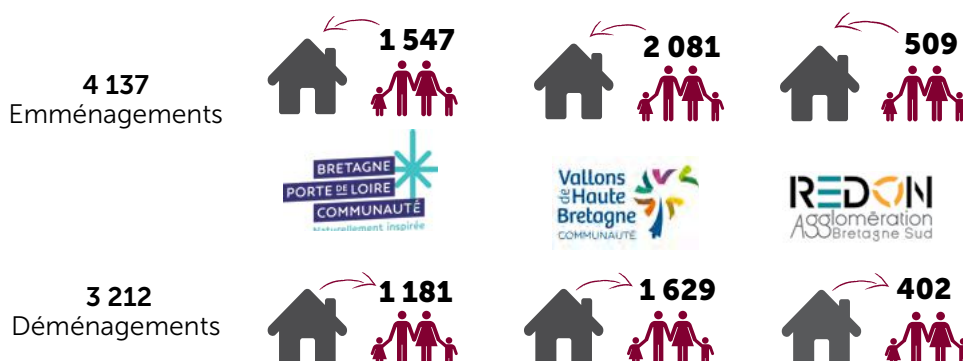
Au 31 décembre 2021, le taux atteint 91 % pour VHBC et pour BPLC.

Plus on avance dans le temps, plus le taux de recouvrement augmente.

Intecommunalité	Redevance 2020	Redevance 2021
	Taux au 31/12/2021	
Vallons de Haute Bretagne Communauté	94 %	91%
Bretagne Porte de Loire Communauté	95 %	91%
Redon Agglomération	non communiqué	non communiqué

Données issues des services de gestion comptable.

## LES MOUVEMENTS D'USAGERS SUR LE TERRITOIRE



En 2021, **7 349** déclarations d'emménagements ou de déménagements ont généré autant de mises à jour de dossiers des usagers.

C'est 13,3 % de plus que l'an passé.

## LES RÉCLAMATIONS DES USAGERS

Les réclamations présentées dans les tableaux ci-dessous, correspondent aux démarches faites par les usagers par courrier, par mail et par téléphone. Chaque réclamation est consignée dans le dossier de l'usager.

Les réclamations peuvent être classées en 3 catégories :

- les réclamations suite à la réception d'une facture qui ne correspond pas à la situation de l'usager. Ce sont surtout des usagers qui souhaitent une régularisation de leur facture suite à un déménagement non signalé.
- les réclamations sur la redevance et le service rendu. Il peut s'agir de contestations liées par exemple à l'augmentation des prix ou au montant de la facture par rapport à l'utilisation qui est faite du service. **Ce type de réclamation représente une faible proportion par rapport à l'ensemble des utilisateurs du service (moins de 1 %).**
- Les **947 anomalies de collectes** répertoriées en 2021, génèrent elles aussi des réclamations qui sont traitées par les agents du service redevance en lien avec la responsable du service collecte et le prestataire Coved. Ce sont des demandes individuelles et ponctuelles suite à un défaut de collecte.

### Réclamations suite à la réception d'une facture (qui peut engendrer une régularisation)

	En 2020	En 2021
Demande de révision de la facture suite à un départ (non déclaration de l'usager)	139	93
Demande de révision de la facture suite à un changement de situation ou au constat d'une erreur sur le compte de l'usager	65	72
Demande de réduction de la facture à cause de problèmes financiers	10	1
Demande d'exonération pour non utilisation du service ( <i>refusée</i> )	-	7
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>173</b>

### Réclamations sur la redevance et le service rendu

	En 2020	En 2021
Contestations sur la redevance (prix du service par rapport à son utilisation, augmentation des tarifs, ...)	155	141*
Contestations sur le service collectes	7	23
Contestations sur le service déchèteries	20	18
<b>TOTAL</b>	<b>182</b>	<b>182</b>

\* Ce chiffre comprend également les contestations suite à la suppression de la modulation de 20 % pour les habitations situées à plus de 200 mètres du point de collecte (13 réclamations).

### Anomalies de collecte

	En 2020	En 2021
Réclamations sur une anomalie de collecte individuelle (bac non collecté, bac cassé, erreur de présentation du bac...)	689	947

**ADEME** : Agence de la transition écologique.

**AMO** : Assistance à Maitrise d'Ouvrage.

**Biodéchets** : Portion fermentescible des déchets résiduels. Par souci de simplicité, au Smictom des Pays de Vilaine, ce terme désigne les déchets organiques de cuisine (épluchures, marc de café...), les restes de repas ainsi que certains végétaux des ménages présents dans la poubelle comme les fleurs fanées.

**CITEO** : Eco-organisme né du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio ayant pour vocation de réduire l'impact environnemental des filières de gestion des emballages et des papiers.

**Coûts aidés hors taxe** : Dans la méthode ComptaCoût®, les coûts sont présentés hors TVA. Pour définir les « coûts aidés », on déduit de la somme des charges, les recettes industrielles, les soutiens des éco-organismes et les aides diverses. Ces coûts représentent le reste à charge qui doit être supporté par la redevance.

**Compost Plus** : Réseau national de collectivités pour promouvoir la collecte séparée et la valorisation des biodéchets, auquel adhère le Smictom.

**DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (il s'agit des déchets médicaux comme les seringues par exemple).

**DDS** : Déchets Diffus Spécifiques (correspond aux DDM, Déchets Dangereux des Ménages). Peintures, solvants, produits phytosanitaires font partie de cette catégorie de déchets.

**DEA** : Déchets d'Équipements et d'Ameublement, il s'agit du mobilier (matelas, salons de jardin, divers meubles).

**DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (réfrigérateurs, appareils électroménagers, téléviseurs, téléphones...).

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés (ensemble des déchets collectés et traités).

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

**FCTVA** : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Terme comptable.

**ICPE** : Installation Classée Pour l'Environnement. Exploitation industrielle ou agricole susceptible d'impacter le milieu environnant. Ces installations nécessitent une surveillance accentuée et sont régulièrement contrôlées par les services de l'Etat (DREAL).

**ISDI** : Installation de Stockage pour Déchets Inertes (site d'enfouissement de matériaux inertes comme les gravats).

**ISDND** : Installation de Stockage pour les Déchets (ménagers et assimilés) Non Dangereux.

**LEADER** : programme de financement Européen pour assurer une Liaison Entre Action de Développement et Économie Rurale.

**LTE ou LTECV** : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Adoptée en août 2015, elle porte sur l'Économie circulaire, sur un modèle énergétique durable et sur les déchets. Elle donne un cadre réglementaire à toute une série d'objectifs que les collectivités doivent viser.

**OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées (déchets résiduels + emballages recyclables + verre + papiers), c'est à dire les déchets collectés hors déchèteries.

**OMr** : Ordures Ménagères Résiduelles. Elles correspondent à ce que l'on appelle les déchets résiduels collectés dans les bacs à couvercle gris.

**Refus de tri** : déchets non recyclables déposés dans les bacs de collecte sélective. Il s'agit des erreurs de tri.

**RI** : Redevance Incitative.

**TER** : Territoire Économe en Ressources.

# Smictom des Pays de Vilaine

**Maison Communautaire**  
**36 rue de l'Avenir – 35 550 PIPRIAC**

Tél. : 02 99 57 02 50

Mail : [accueil@smictom-paysdevilaine.fr](mailto:accueil@smictom-paysdevilaine.fr)

[www.smictom-paysdevilaine.fr](http://www.smictom-paysdevilaine.fr)

